

## 11èmes ASSISES NATIONALES DE LA PROTECTION DE L'ENFANCE

### ATELIER 3 – SITUATIONS D'URGENCE :

#### Expérimenter de nouvelles coopérations pour plus d'efficacité et moins de souffrances

**Présidente :** Elisabeth Doineau, sénatrice de la Mayenne, vice-présidente de la Commission des Affaires sociales du Sénat

**Modérateur :** Yannick Divet, expert auprès de l'Odas.

**Grand témoin :** Laetitia Dhervilly, vice-procureur, chef de la Section des mineurs au Parquet de Paris.

#### **Dialogue avec le public à Partir des témoignages et expériences suivantes :**

**Une équipe Mobile d'urgence pour "maîtriser" l'urgence :** l'EMu de Loire-Atlantique est constituée d'une équipe pluridisciplinaire disponible 24h sur 24 et 365 jours par an pour évaluer les situations d'urgence et tenter quand c'est possible d'apaiser les crises et de mieux préparer la suite.

Par **Philippe Vega**, chef de service au Centre départemental Enfance Familles de Loire-Atlantique.

**Violences intra-familiales : quand le travail social s'implante en gendarmerie/police.** Témoignage sur les collaborations possibles et dialogues fructueux entre intervenants sociaux et forces de police et gendarmerie pour faire face plus efficacement et plus humainement aux situations d'urgence liées à des violences intra-familiales.

Par **Véronique Cazorla**, intervenante sociale en police à Saint-Brieuc et le **Capitaine Rose-Marie Theuillère**, du commissariat de police de St Brieuc.

#### **Coordonner les temporalités des différents acteurs dans les cas de maltraitance, c'est possible.**

Articuler les temporalités d'intervention des différents acteurs (Parquet, Police, JE, département...) du signalement à l'établissement du projet pour l'enfant permet d'agir de manière plus cohérente et efficiente du côté des acteurs, et moins brutale ou moins chaotique pour l'enfant. Cette approche a été expérimentée dans quelques territoires : elle tient à la volonté des acteurs mais aussi et surtout à la méthode.

Par **Damien Mulliez**, magistrat, conseiller à la Cour d'Appel de Paris.

**Accueil d'urgence et sécurité affective ne sont pas contradictoires :** le caractère urgent des situations relevant de l'accueil d'urgence ne permet généralement pas la préparation d'une solution adéquate pour la fratrie. Le Safi a été conçu pour permettre aux frères et sœurs concernés par un placement en urgence de ne pas provoquer chez eux un traumatisme supplémentaire : celui de la séparation fraternelle si elle ne s'avère pas nécessaire. Le Safi constitue un «Sas» d'observation et d'évaluation fine de la situation (2 à 3 mois) pour décider de l'orientation la plus adaptée à chaque enfant et à chaque fratrie.

Par **Vincent Douillez**, chef de service au village d'enfants SOS de Calais, et **Hervé Laud**, responsable du département "Prospective et Plaidoyer" chez SOS Villages d'Enfants.

**Yannick Divet**, expert auprès de l'Odas

Toutes nos excuses pour le léger retard enfin bientôt un quart d'heure ça tient uniquement au fait du filtrage sécurité à l'entrée, vous vous en êtes aperçus il y a encore beaucoup de monde dans le hall beaucoup de personnes encore dehors sur le parvis et même dans la rue donc je pense que ce sera un flot continu pendant un quart d'heure vingt minutes après le début de l'atelier donc toutes nos excuses bien évidemment c'est vous qui en pâtissez et on espère que d'ici un quart d'heure les choses auront été réglées. On va commencer nos travaux oui si par exemple quelque chose que vous pouvez faire tout de suite pour éviter à vos collègues d'enjamber vos cartables et vos genoux ça serait peut-être de vous recentrer, tous ceux qui sont sur les extérieurs se recentrent sur le centre de l'amphithéâtre de façon à permettre à ceux qui arrivent de prendre tout de suite des places sur les côtés, ce sera plus pratique je pense, essayer de vous décaler pour vous recentrez voilà c'est parfait c'est valable pour ceux qui sont sur les extérieurs aussi. Merci beaucoup. Quelques petites secondes et on va commencer je demanderai aux personnes qui arrivent de s'asseoir le plus rapidement possible.

Bonjour à toutes et à tous un grand merci tout d'abord à vous tous pour votre présence à cet atelier. Avant de vous laisser la parole Madame la présidente et ensuite de présenter les intervenants de cet atelier, je tiens à adresser un message à la femme de ma vie qui dirige une maison d'enfants et qui est présente parmi vous, c'est à toi qu'il y a un an au terme de mon activité professionnelle dédiée principalement à la protection de l'enfance, m'a incité à offrir ma longue expérience dans ce domaine, fort de ton précieux soutien j'ai tout naturellement proposé nos services au journal de l'action sociale et à l'Odas au regard de ma collaboration avec eux pendant des années lors de l'exercice de mes fonctions au sein du département d'Ille-et-Vilaine. Alors merci du fond du cœur chérie, le fait d'être ici avec vous aujourd'hui et le plaisir que je vais prendre à animer cet atelier, c'est avant tout à toi que je le dois.

Je vais vous présenter les différents intervenants de la matinée avant de laisser la parole à Madame Elisabeth Doineau, sénatrice. Madame Laetitia Dhervilly, vice procureur chef du parquet mineurs de Paris, Madame Mme Rose-Marie Theuillère, capitaine de police au commissariat de Saint-Brieuc Madame Véronique Cazorla, assistante sociale au conseil départemental des Côtes-d'Armor détachée au commissariat de police de Saint-Brieuc, Monsieur Damien Mulliez, conseiller à la cour d'appel de Paris, Monsieur Vincent Douillet, chef de service SOS villages d'enfants de Calais et responsable du SAFI qui va vous être exposé, Monsieur Hervé Laud du département perspectives et plaidoyer à SOS villages d'enfants et enfin Monsieur Philippe Vega, responsable de service de l'équipe mobile d'urgences du cdef 44. Au nom du comité d'organisation de ces 11<sup>e</sup> assises je souhaite dès à présent vous remercier toutes et tous pour avoir réussi à ménager vos lourdes charges de travail afin de répondre à l'invitation qui vous a été faite. Merci du fond du cœur Messieurs, Mesdames. Madame la présidente, Madame Doineau c'est à vous que revient l'honneur d'ouvrir cet atelier.

**Elisabeth Doineau**, sénatrice de la Mayenne, vice-présidente de la Commission des Affaires sociales du Sénat

Bienvenue à toutes et à tous, ravie d'être avec vous pour cette journée et après ce petit remue-ménage qu'on vous a imposé pour les uns et les autres je voudrais lancer ce remue-ménage parce que c'est un peu ça les assises, c'est de la réflexion et je voulais être au cœur de cette réflexion, c'est pour ça que j'ai accepté très volontiers cette invitation pour mener avec vous ces travaux ce matin. Alors d'une part parce que je suis au cœur de la protection de l'enfance si je puis dire puisque j'ai un

peu les mains dans le cambouis au sein du conseil départemental de la Mayenne, je suis en charge de l'aide sociale à l'enfance, de la protection maternelle infantile, de l'action sociale de proximité et donc je suis en rapport direct avec un certain nombre d'éducateurs, d'assistants sociaux, de tous les professionnels qui sont au cœur de ces problématiques. Et puis en tant que sénatrice l'intérêt c'est aussi de voir quelle est la prospective, comment la loi peut apporter aussi des réponses sur le terrain qu'elle ne soit pas trop finalement contraignante mais inspirante cette loi. Et donc c'est avec vraiment beaucoup de plaisir que j'ai accepté ce rôle ce matin mais je suis surtout là parce que j'ai besoin de vous entendre, besoin de vous écouter et j'ai trouvé merveilleux cette déclaration d'amour, Monsieur l'expert. Alors moi j'ai une dédicace toute spéciale vis-à-vis des professionnels parce que je sais que leur rôle est très difficile, qu'ils sont là pour souvent réparer des difficultés rencontrées par les familles et notamment les enfants et je voudrais vraiment leur dédier cet atelier et leur dire combien nous élus, nous devons être à leur écoute et répondre à leurs attentes parce que ce travail est vraiment difficile et que tout ce qui peut être fait pour mettre de l'huile dans les rouages et bien c'est notre rôle à nous autres élus de le mettre. Donc vraiment une grande dédicace à tous les professionnels de l'aide sociale à l'enfance.

**Yannick Divet**, expert auprès de l'Odas

Bien donc nous allons entrer dans le vif du sujet maintenant donc Laetitia Dhervilly, à ma gauche, sera en quelque sorte le fil rouge en tant que grand témoin de la matinée. Elle va commencer par vous présenter un scénario type ou un scénario classique de situations d'urgence afin de vous profiler les différents types d'interventions autour de ce type de situation d'urgence. C'est en quelque sorte le décor, la toile de fond et les quatre interventions vont venir se greffer sur ce scénario qui va vous être développé par Madame Dhervilly. C'est comme ça que l'on va pratiquer chaque intervenant n'aura que dix minutes pour présenter l'initiative sur laquelle il travaille depuis quelques années pour certains, dix minutes, ce qui fait 40 minutes. Ensuite Madame Dhervilly va reprendre la parole pour en quelque sorte développer son ressenti par rapport à ce qui a été exposé au regard de ses compétences, au regard de sa connaissance du sujet elle pourra effectivement à ce moment-là apporter ses observations donc Madame Dhervilly aura une dizaine de minutes qui fait qu'on a à peu près une heure devant nous pour pouvoir entrer dans cette première partie, ce que je vous propose pour des raisons pratico-pratiques, c'est de faire la pause ensuite, de manière à ce que après cette pause de dix minutes, un quart d'heure, on va essayer qu'elle soit pas trop longue, vous reveniez dans cette salle et à ce moment-là on entrera dans la deuxième partie, des questions réponses. Voilà le ce qui vous est proposé pour cet atelier donc les questions réponses seront dans une deuxième partie. Voilà donc sans plus attendre je vais laisser les personnes s'installer d'abord il y a des places aux premiers rangs voilà oui c'est parfait vous pouvez vous asseoir la devant, bien Madame Dhervilly, c'est à vous.

**Laetitia Dhervilly**, vice-procureur, chef de la Section des mineurs au Parquet de Paris

Merci beaucoup. Bonjour à tous c'est un grand honneur pour moi d'être présente parmi vous et je vais commencer par me présenter, je suis la chef du parquet mineurs à Paris, rapidement mon organisation je dirige une équipe de 10 personnes, 10 substituts du procureur en charge 24 heures sur 24 du traitement donc en temps réel de l'enfance, de l'enfance en danger, de l'enfance délinquante mais surtout de l'enfance en danger et la maltraitance des enfants. Nous sommes accompagnés par une équipe de 30 greffiers fonctionnaires donc 40 personnes au quotidien spécialisées, j'insiste parce que c'est une particularité et dont on a conscience tous les jours de cette spécialisation et de cette expérience au quotidien mené en collectif, le collectif est important j'y reviendrais. C'est un grand honneur je vous le disais lorsque l'on m'a proposé d'intervenir à vos côtés

à tous dans cet atelier autour de l'urgence et de la souffrance. Cette thématique qui fait partie de notre quotidien. Grand témoin, qu'est-ce qu'un grand témoin ? Alors j'aimerais dans ma vie professionnelle voire personnelle n'être qu'un grand témoin et ne pouvoir que témoigner mais ma vie professionnelle et également personnelle exige comme vous tous, que nous prenions des décisions et que nous en soyons responsables. Le rôle d'un procureur des mineurs et c'est le fil rouge, je vais vite venir au cas pratique qui va évidemment émaillé les interventions des uns et des autres, le rôle d'un procureur des mineurs bien sûr c'est d'être responsable de ses décisions dans l'urgence, de saisir les bonnes autorités, les bonnes institutions en amont, en aval, de recevoir et de finalement inspirer de la confiance. Alors le terme confiance je vous demande de le retenir parce que j'espère que dans cette matinée nous pourrons conclure à cet outil, à cette méthode de travail autour de l'inspiration de la confiance, malgré l'image que l'on peut avoir d'un procureur de la République, un procureur des mineurs doit avoir un statut particulier et inspirer cette confiance. Je commence tout de suite par ce cas pratique : situez-vous dans la nuit vers 4 heures du matin nous œuvrons 24 heures sur 24 pour ceux qui connaissent le métier d'urgence d'un procureur de la République il est 4 heures du matin et nous sommes en 2015, un de mes collègues de mon équipe, il s'agit des premières expériences pour moi de direction d'une équipe de coordination d'une équipe, reçoit cet appel d'un hôpital parisien Robert Debré pour ne pas le citer et l'interne de garde, un peu affolé, dit à mon collègue, il faut que vous preniez une OPP, une ordonnance de placement provisoire, nous n'arrivons pas à comprendre la situation qui nous ait conduit depuis la veille au soir. Un enfant de 7 ans que l'on va appeler Jonathan, qui a un hématome important sur le front dont les parents ne fournissent aucune explication et dont les parents sont un peu résistant aux soins mais sont quand même venus. Vous reconnaissez le paradoxe autour de la maltraitance éventuelle et suspecte à ce stade-là, cet interne a le réflexe de ne pas être seul et de choisir de ne pas prendre de décision seul et donc de se retourner vers le parquet des mineurs dans l'urgence. Mon collègue, seul la nuit, lui aussi dans ses premiers mois d'expérience va décider de faire confiance à cet interne et de délivrer une ordonnance de placement provisoire qui va consister simplement à interdire aux parents l'accès à la chambre et surtout diligenter une enquête pour appeler les enquêteurs d'une brigade spécialisée, la brigade des mineurs. Nous allons dérouler le lendemain matin des informations qui vont arriver au compte-gouttes, la première information qui arrive, le milieu hospitalier va nous dire tout de suite le lendemain avec une équipe évidemment qui tourne puisque ce n'est plus la même que la nuit dit non mais tout va bien c'est une explication cet enfants est tombé sur la poignée de la porte cochère de l'immeuble, on est sur un accident, circulez rien à voir si vous me permettez l'expression, vous pouvez lever votre ordonnance de placement provisoire, il n'y a pas de maltraitance, très bien. Entre temps nous avons quand même été saisis donc quand on a et quand un procureur des mineurs a une information, il entend certes prendre des décisions dans l'urgence mais ne pas se précipiter, nous avons toujours le temps d'appuyer sur le bouton pause. Au vu de ces éléments rassurants nous allons donc calmer l'urgence, pouvoir dire on va dérouler, vérifier dans le courant des jours qui viennent si effectivement nous avons raison de ne pas s'inquiéter. Il se trouve que les enquêteurs s'étaient déplacés et commencent effectivement à entendre le père. Les enquêteurs aguerris, expérimentés nous rappellent dans le milieu d'après-midi en disant, on ne sent pas tellement le père, ni la mère d'ailleurs. L'explication apparaît cohérente au vu de la blessure mais il y a des attitudes, des comportements qui nous inquiètent. Ah bon on va rappeler l'hôpital et on va essayer de récolter des informations sur l'ensemble des intervenants parce qu'au sein d'un hôpital c'est à la fois un microcosme certes dédié aux soins mais vous avez plein d'intervenants partenaires, l'assistante sociale, la psychologue, le radiologue etc. et vers 16 heures nous obtenons une information par téléphone, reprenez, nous avons communiqué par téléphone et pas seulement par papier sur le signalement qui pourrait nous être adressé et par téléphone l'assistante sociale dit " il

se trouve que par hasard, j'ai réalisé, en tout cas l'enfant a souhaité que je l'accompagne pour réaliser la radio, puisque sur un traumatisme crânien nous faisons toujours une radio et lorsque nous sommes dans la salle de radio, je tiens la main de cet enfant et un moment donné le père arrive dans la salle pour assister à la radio et à ce moment-là je vous le dis, Madame Dhervilly cet enfant a serré très très fort ma main". Bon c'est intéressant et elle me dit "je vous le dis parce que j'ai été gêné aussi par ce comportement". Vous voyez l'accumulation des informations qui nous font nous concentrer autour d'une explication qui n'est pas forcément la bonne. Et puis notre travail continue et se poursuit, expertise judiciaire immédiate, les unités médico-judiciaires interviennent, le service de Caroline Rey Salmon, laquelle nous rappelle parce que c'est pareil elle va dire "y a quelque chose qui me gêne, vous m'avez appelé pour que j'analyse l'hématome, est-il compatible avec la poignée ?" Elle me dit "ça j'ai du mal à vous le dire à ce stade en revanche ce que je peux vous dire c'est que j'ai découvert des excoriations sur les oreilles", que personne n'avait vu depuis la veille, ça fait beaucoup de choses, je vais m'arrêter là parce que la suite est assez évidente mais nous avons entre temps levé l'ordonnance de placement provisoire, considéré qu'il n'y avait plus d'urgence et dans les heures qui ont suivies nous avons décidé dans la soirée de placer en garde à vue les parents, d'aller chercher les autres enfants, parce que ce Jonathan de 7 ans, il a des frères et sœurs, pour les faire examiner médicalement. La fin de l'histoire n'est pas finie encore, l'enquête est toujours en cours à ce stade puisque une instruction a été ouverte mais la fin de l'histoire de l'urgence de mon urgence de l'immédiateté d'un procureur de la République c'est qu'à l'issue des gardes à vue, nous avons considéré, entendu cet enfant puis les parents et le père, l'enfant nous a révélé de la maltraitance quotidienne, de la maltraitance quotidienne très grave et ce que nous constatons, nous étions sur des blessures les plus légères qu'il avait pu connaître puisqu'après de multiples fractures se sont révélées. Pourquoi ce cas pratique comme fil rouge ? Simplement pour vous exposer le déroulé de cette urgence. Malgré l'urgence, malgré l'isolement d'un substitut à 4 heures du matin qui a pu prendre une décision, nous pouvons toujours réviser, s'adapter, s'ajuster et en fonction des informations qui nous sont transmises au gré de cette enquête. Elles nous sont transmises comment ? Par quels moyens ? et jusqu'où le contenu de ce que l'on signale à un procureur de la République avec les conséquences qui peuvent être dramatique pour des familles et la violence que peut présenter une ordonnance de placement provisoire et puis par la suite les gardes à vue évidemment sur cette double entrée au civil et au pénal, nous avons pu obtenir un maximum d'informations pour prendre des décisions responsables en temps utile parce que nous avons confiance les uns envers les autres. Et dans les premiers mois de cette expérience pour moi de chef du parquet mineurs et d'animation de l'équipe, ce cas est un cas qui nous a appris à travailler ensemble parce que, j'en reparlerai tout à l'heure, mais nous menons notamment avec le milieu hospitalier ce qu'on appelle des cellules maltraitance des formes de ritex où on revient à posteriori sur le fait de décortiquer les outils qui nous ont permis d'être bon ou mauvais dans la prise de décisions, responsables, conscients, confiants et surtout transparent. Un procureur et la justice des mineurs doit être transparente mais je vais céder immédiatement la parole à l'ensemble des intervenants qui vont pouvoir se situer dans ce parcours dans la remontée de l'information pour que l'on prenne des décisions encore une fois transparentes et responsables.

### **Yannick Divet**

Merci beaucoup Laetitia Dhervilly donc là maintenant le premier intervenant sera le département de Loire-Atlantique avec Philippe Vega, chef de service qui va vous parler de l'équipe mobile d'urgences, l'EMU, Philippe c'est à toi.

***Une équipe Mobile d'urgence pour "maîtriser" l'urgence : l'EMu de Loire-Atlantique est constituée d'une équipe pluridisciplinaire disponible 24h sur 24 et 365 jours par an pour évaluer les situations d'urgence et tenter quand c'est possible d'apaiser les crises et de mieux préparer la suite.***

**Philippe Vega**, chef de service au Centre départemental Enfance Familles de Loire-Atlantique

Donc je suis Monsieur Vega, on voit bien là dans la présentation qui peut être fait par la vice-procureure que ce qui sous-tend son travail au quotidien pour une prise de décision, c'est la nécessité d'avoir une information la plus précise, la plus fournie afin de prendre une décision la plus éclairée possible, sachant que dans le cadre de l'urgence, il y a évidemment la contrainte du temps, la contrainte de pouvoir renseigner un maximum d'informations avec tous les intervenants qui peuvent graviter autour de l'enfant. Et quand je parle des intervenants, je parle des CMP, des CMS, des crèches, des écoles, des médecins de la PMI et de pouvoir synthétiser dans des courts instants un maximum d'informations afin de faire remonter une pensée un peu synthétique autour de ce qui peut arriver pour ce mineur. L'équipe mobile d'urgence, c'est une équipe qui intervient 365 jours par an, 24 heures sur 24 et elle se décompose en deux missions assez différentes mais évidemment elles ont des points communs. D'abord c'est l'intervention et la mise à l'abri donc effectivement lorsqu'il y a une action police qui fait qu'un mineur peut être retiré à ses parents dans la nuit suite à une alcoolisation massive par exemple du parent qui mettrait en danger l'enfant. Le vice-procureur, le parquet mineurs de Nantes appelle, donc il y a un lien qui est fait entre le commissariat de police centrale de Nantes et le parquet. Le parquet demande à ce que l'équipe mobile d'urgence intervienne pour mettre à l'abri l'enfant. Ça a été un choix du département, il y a maintenant ça date de 2011, de pouvoir avoir une équipe dédiée d'éducateurs qui ont poussé la question de l'accompagnement au moment de rupture, de séparation, pour avoir quelque chose de beaucoup plus contenant, sécurisant. Il y a encore quelques années c'était les policiers qui pouvaient accompagner les enfants au CDEF, dans les dispositifs d'accueil d'urgence il a semblé quand même plus opportun d'avoir des professionnels et travailleurs sociaux qui puissent dès le début faire un accompagnement adapté avec les questions basiques autour des besoins de l'enfant, sur de quoi a-t-il besoin au moment de la séparation ? Comment on peut apaiser ce moment qui est de toute façon un moment de rupture, un moment difficile pour l'enfant ? Comment on peut apaiser les souffrances au maximum ? L'enfant ne quitte pas seulement un lien familial à ce moment-là, il quitte également un environnement, une habitation, un logement, des odeurs et il va arriver dans un lieu complètement inconnu, et donc tout ce temps, ce passage entre le lieu police et puis le lieu d'accueil va être un moment déterminant qui va le marquer à vie et pour lequel il faut essayer d'apaiser les souffrances le plus possible donc là on est sur la mise à l'abri.

Sur le deuxième point, on va être en amont de la situation donc de mise à l'abri, en fait assez rapidement les procureurs pouvaient être dans une difficulté c'est qu'ils pouvaient opérer la mise à l'abri mais il voyait bien qu'ils n'avaient pas l'ensemble des éléments sur la situation et que effectivement l'OPP, en tout cas les abris se justifiaient sans doute à ce moment-là mais qu'il y avait quand même des observations partielles sur la situation et assez rapidement l'idée a été de pouvoir investiguer mais sur le plan social ce qui se passe à l'intérieur de la famille pour pouvoir étayer soit une demande future d'OPP soit d'autres préconisations possibles dans la situation, que vous connaissez tous les ISD administratives judiciaires, voilà. Et c'est une action intensive puisqu'elles sont assez généralement assez courtes. Alors on parle de 72 heures mais il nous arrive régulièrement de dépasser lorsqu'on a l'impression de ne pas aller jusqu'au bout de la préconisation qu'on pourrait donner. L'idée c'est de pouvoir balayer, donc on intervient à domicile effectivement donc la situation la plus classique, je vais vous donner quelque chose qui va sans doute vous parler, c'est l'enfant qui est à l'école qui parle de maltraitance à son instituteur, à son professeur et qui dit qu'il ne souhaite

pas rentrer parce qu'il a peur de rentrer chez lui et donc information préoccupante, la CRIP est sollicitée, la CRIP regarde dans un premier temps s'il y a des éléments connus dans cette famille et puis ensuite puisque nous on intervient vraiment sur les situations non connues et puis ensuite on nous sollicite en nous donnant voilà ce qu'on souhaiterait plutôt observer et puis voir s'il y a mise en danger effective ou pas dans la situation. Et à ce moment-là on intervient tout de suite c'est-à-dire que quasiment dans l'heure que l'on reçoit, on se met en lien avec l'école pour essayer d'avoir vraiment les éléments. On a l'information préoccupante mais on essaie d'avoir quand même les professionnels en direct c'est quand même et puis on va téléphoner, essayer d'avoir le parent et puis rencontrer les enfants le plus rapidement possible. Et on va intervenir quasiment systématiquement le soir même dans la famille. La question qui va se poser, on n'est pas sur des cas où il y a évidemment des bleus sur tout le corps de l'enfant et que il y a évidemment des maltraitances physiques qui apparaissent d'emblée et qui nécessite évidemment de passer à ce moment-là vers un service qui fonctionne très bien sur Nantes qui est l'EAED qui va permettre de pouvoir vérifier d'un point de vue médico-légal si les matrices sens physiques sont efficaces ou pas. Donc nous on intervient vraiment lorsqu'il y a doute et sur le fait que le procureur a besoin d'informations pour pouvoir savoir si l'enfant peut rentrer chez lui. Et donc on va accompagner ce mouvement, on va rencontrer les parents et on va rester, parfois on va venir souvent tous les jours dans la situation parfois en observation croisée avec un autre éducateur, avec plusieurs éducateurs qui vont voilà parce que parfois on peut ne pas être en difficulté mais être dans les relations avec un parent et sentir qu'on n'a pas réussi à sentir le parent, en tout cas avoir les informations qu'on souhaitait avoir et donc on va aller sur on va demander un autre professionnel d'intervenir. Evidemment on voit toutes les personnes de la famille de manière séparée, on va aller sur les lieux ressources, les grands parents évidemment sur les écoles, tout ce qui compose le quotidien de l'enfant et on va essayer d'en faire une synthèse. On va en faire une synthèse mais l'idée c'est évidemment autour de l'évaluation qu'on va pouvoir rendre, c'est que le vice procureur ou alors le responsable de l'ASE ou la responsable de la CRIP qui va pouvoir lire l'évaluation puisse se faire une idée en tout cas de la situation et aller vers soit un placement soit des préconisations administratives ou judiciaires. Ça permet de synthétiser l'ensemble des informations qu'il y a sur l'enfant et que parfois elles sont complètement éclatés dans bon nombre de situations on n'a pas seulement évidemment des parents maltraitants, on a souvent des parents qui sont en grande difficultés dans le quotidien avec leurs enfants et qui sont en demande d'aide. Alors après qu'est-ce qu'il y a derrière cette demande d'aide ça c'est encore quelque chose qu'on peut creuser mais beaucoup d'interventions débouchent sur une adhésion des parents autour de la nécessité qui sont en difficulté dans cette situation autour d'un isolement d'une maman, d'un couple qui voilà qui est en difficulté de voix par rapport à un enfant qui pourrait avoir des troubles par exemple.

### **Yannick Divet**

On va revenir de toute façon au travers des questions sur ces interventions qui permettent effectivement de renforcer et d'approfondir les évaluations en un temps assez limité. Je vais maintenant laisser la parole au service social qui s'est implanté dans le commissariat de police de Saint-Brieuc. Ce n'est pas une intervention originale comme vous le savez puisque c'est issue d'un texte dont on va vous parler Madame Cazorla mais qui en plus je crois qu'il y a quelques dizaines voire centaines de ses collègues qui interviennent un peu partout en France dans des commissariats de police donc tout de suite la parole à Véronique Cazorla et Rose-Marie Theuillère pour quand le travail social s'implante dans la gendarmerie ou dans les commissariats de police ? A vous la parole.

***Violences intra-familiales : quand le travail social s'implante en gendarmerie/police. Témoignage sur les collaborations possibles et dialogues fructueux entre intervenants sociaux et forces de police et gendarmerie pour faire face plus efficacement et plus humainement aux situations d'urgence liées à des violences intra-familiales.***

**Véronique Cazorla**, intervenante sociale en police à Saint-Brieuc

Bonjour à tous, donc je suis assistante sociale du département effectivement depuis 2014, le dispositif a été mis en place avec une volonté territoriale du préfet, du président du conseil départemental des Côtes-d'Armor, du directeur départemental de la sécurité publique attaché à ce dispositif. Une mise en place qui s'est faite très rapidement puisqu'à partir du moment où il y a un financement les choses se sont enclenchées sur Dinan, dans un premier temps avec ma collègue qui n'a pas pu venir donc Fabienne Andrieux, qui est là depuis 2014 qui mois par mois, redonne des chiffres à savoir comment elle était implantée en compagnie de gendarmerie et au vu de l'expérience positive, je suis arrivée donc le 5 novembre 2015 au commissariat de Saint-Brieuc. C'est vrai que j'ai un responsable hiérarchique qui est celui du conseil départemental mais j'ai aussi un responsable fonctionnel qui est la directrice départementale, la commissaire divisionnaire en fait du commissariat. Alors c'est vrai que ce sont des postes atypiques, je me suis lancée dans l'aventure, c'est un peu un pari fou quand même parce que un lieu inconnu pour moi, je ne connaissais pas du tout le monde de la police et c'est vrai que l'on a des langages différents, on a des missions qui sont différentes et c'est vrai que le directeur départemental me disait " bah tant mieux si vous ne connaissez rien de la police, c'est aussi bien". Et à mon arrivée, c'est vrai que la seule assistante sociale qui était repérée au commissariat, c'était celle du personnel donc beaucoup me disait "ce n'est pas pour nous" "bah non" et évidemment je ne vous cache pas que je suis un peu un intrus dans les premiers temps, je suis le mystère en personne, qu'est-ce que je vais pouvoir faire ? Qu'est-ce qu'ils vont pouvoir faire de moi ? C'est vrai aussi et c'est vrai que même si nos approches sont différentes, nos missions sont différentes, très vite on s'aperçoit que les collaborations sont possibles et on a des objectifs communs. Et l'essentiel c'est soulager la souffrance des personnes en détresse. Et vraiment ma surprise, et c'est une réalité parce que je pensais qu'en tant que travailleur social du département, j'ai travaillé 20 ans à l'aide sociale à l'enfance ou en polyvalence de secteur, je pensais que c'était nous qui étions en première ligne souvent, on dit "les assistantes sociales sont en première ligne", non ce sont les forces de l'ordre, les pompiers, le SAMU qui sont très souvent en première ligne de la détresse, de la violence, de la crise en fait, du drame des familles et au fur et à mesure des situations rencontrées, c'est vrai que les liens se tissent. Et je résiste aux premières réactions de méfiance à mon égard de la part des policiers. Très vite ils comprennent à quoi je peux servir, "madame machin vient déposer plainte, est-ce que tu peux la voir ? Elle a besoin je crois. " Elle a besoin je crois parce qu'elle a pu exprimer par des pleurs, par une crise j'en peux plus, je veux que ça change, je suis perdue. voilà et à ce moment-là il y a le relais qui est pris. Très souvent j'ai des petits mots sous la porte au petit matin sous ma porte ou accrochée à la poignée, est-ce que vous pouvez prendre contact avec cette famille, voilà ce qui s'est passé. Lorsqu'un policier m'oriente la personne, il dit souvent "elle a besoin de toi", mais je ne sais jamais à l'avance de quoi est fait la problématique des familles. J'interviens auprès des victimes de violences intrafamiliales, j'interviens aussi auprès des auteurs des mises en cause et de leurs familles, des enfants. Je reçois avec, sans rendez-vous pas forcément dans l'urgence parce que je pense réellement que la vraie urgence c'est les policiers qui le font mais j'interviens dans la crise en fait. Et cette notion pour moi elle est primordiale parce que c'est à ce moment de crise, qu'il y a des confidences, que les entretiens sont riches par le vécu émotionnel et des situations post traumatiques, les situations où les gens sont vraiment sous le choc et à ce moment-là les personnes se livrent, elles nous livrent des éléments



importants qui font sens à ce moment précis et c'est parfois en temps réel, dans ce contexte de crise que je peux déjà apporter un premier élément de réponse : projet de séparation, comment protéger mon enfant ? Voilà et on sait tous que la crise ne dure pas, en fait c'est ça et qu'après la crise très souvent les portes se referment. Moi pour avoir travaillé longtemps en polyvalence de secteur, d'avoir du ressenti, des suspicions de violences intrafamiliales, de violence conjugale, de violence sur les enfants, c'était difficile et les personnes une fois que la crise est passée, elles ne trouvent pas l'énergie de frapper à la porte de l'assistante sociale et la force pour demander de l'aide, ou travailler le changement. Et tout l'enjeu du poste en commissariat, c'est vraiment ce que j'ai envie de dire, c'est d'être là où on ne m'attend pas et c'est vraiment toujours un effet de surprise de la part des familles de dire une assistante sociale dans un commissariat bah je ne savais pas que ça existait ! Et c'est vrai que c'est vraiment ça la surprise. Et cette rencontre sociale au sein d'un endroit qui est plutôt lié à la justice, à la répression parfois, c'est un lieu symbolique qui peut faire peur mais au contraire les entretiens je dis bien dans un bureau, au calme portes fermées, c'est important. Ce sont des entretiens qui sont très riches et tout l'intérêt de nos postes c'est vraiment de pouvoir maintenir la dynamique de la relation pour pouvoir passer le relais, et le relais c'est vraiment ça qui est important, le relais c'est tout, c'est vous tous, ce sont mes collègues du département, des maisons du département, les collègues puéricultrices, les collègues médecin de PMI, les collègues des associations, des services éducatifs et des services de justice, des associations d'aide aux victimes et c'est vrai que vraiment mon travail c'est la réactivité, de la complémentarité. On parle de lien facilitateur et c'est en cela je pense que je suis un maillon et je suis un peu un traducteur entre ces deux mondes qui est celui de la police et le monde du social qui effectivement n'est pas toujours simple parce qu'on a vraiment notre jargon. Voilà c'est vraiment je dirais que l'atout de ce poste c'est la réactivité, la proximité au sein du commissariat qui permet un repérage précoce des situations de détresse et de vulnérabilité évidemment dans laquelle la protection de l'enfance. Un chiffre clé qui m'a vraiment surpris en arrivant, très vite on doit fournir des chiffres beaucoup de chiffres un petit clin d'œil à ma collègue de Nantes ISCG, un chiffre clé qu'il est important de signaler, c'est plus de 50% des situations rencontrées ne sont pas connues des services sociaux médico-sociaux voilà donc je pense que peut-être qu'on contribue à un repérage précoce/détection des situations, soit on n'arrive pas à rentrer dans certaines familles aux problématiques, en tout cas on est là à ce moment-là de crise et je pense que c'est ça la réalité de ce poste. Mais je laisse la parole à Madame Theuillère qui est chef du groupement brigade protection des familles.

**Capitaine Rose-Marie Theuillère**, du commissariat de police de St Brieuc

Bonjour à tous, donc je me présente Rose-Marie Theuillère, capitaine de police, quinze ans sur Paris, 12 ans sur Saint-Brieuc et mes dernières années 4 ans je suis à la tête de la brigade de protection de la famille, j'ai avec moi cinq fonctionnaires pour m'aider dans ce travail donc l'arrivée de Madame Cazorla a été pour nous très particulière puisqu'en fait moi j'étais avec monsieur le Préfet, ma directrice et on demandait des effectifs parce que la matière est très dense, très particulière, la procédure est compliquée donc beaucoup de freins dans notre travail alors que nous avons de plus en plus de familles signalées avec des problèmes. Et lors de cette réunion Monsieur le préfet me regarde et me dit "ne vous inquiétez pas madame Theuillère une assistante sociale va arriver". Et là j'étais très dubitative, je demande des fonctionnaires de police pour m'aider et on me dit Madame Cazorla va arriver et là effectivement j'ai été un petit peu, j'ai dit oui parce que je suis polie, et donc nous avons vu arriver Madame Cazorla en novembre 2015 et effectivement au départ et bien secret professionnel, une assistante sociale qui vient voir un petit peu, c'est quand même compliqué et peu à peu elle s'est très vite intégrée surtout dans les situations d'urgence, de très grandes urgences où justement comme elle le signalait, les familles n'étaient pas connues des services sociaux où Madame

Cazorla a pu faire le lien. Nous on travaille sur le pénal et comme je lui ai dit entre guillemets elle ne doit pas polluer notre travail judiciaire mais elle est à côté pour travailler sur le social. On lui signale des familles et elle va prendre contact avec ses collègues pour voir si déjà la famille est connue et faire déjà une première expertise sociale et ça c'est très important parce qu'au sein de notre enquête quand on avise notre parquet, on a aussi le social qui se met en place et on essaie de trouver des solutions pour protéger les enfants la famille ou essayer de mettre en place des choses sociales qui vont aider la famille a passé le cap du judiciaire. Donc il faut savoir que nous travaillons de jour comme de nuit et nous pour nous relayer puisque donc nous travaillons huit heures, pour relayer ce travail nous avons la main courante, qui est dans un commissariat, en fin de compte tout ce qui se passe dans le commissariat, toutes les affaires, toutes les interventions qui peuvent être faites dans un commissariat passent, sont notés sur une main courante ou par exemple des cris, un voisin appelle parce qu'il y a des cris dans une famille où il n'y a rien de pénal mais la police est obligée d'intervenir pour calmer la situation, faire sortir le papa violent, qui a bu, qui va aller se calmer, qui va partir chez des amis pour apaiser la situation. Des situations comme ça nous en avons très régulièrement et là alors qu'il n'y a pas de procédure pénale nous avisons tout de suite Madame Cazorla pour que le lien soit fait tout de suite au niveau social et qu'il y ait une prise en charge pour éviter justement qu'on puisse en arriver à du pénal, ce qui est quand même très perturbant pour la famille, parce que quand une maman arrive à déposer plainte contre le père de ses enfants pour des maltraitances ou pour des violences sur elle-même, c'est un échec, un très gros échec et nous nous n'intervenons que sur des échecs, sur des situations de crise et avoir une assistante sociale qui est là pour nous aider et prendre en compte le volet social c'est vraiment très positif pour nous. Donc c'est vrai que ces liens que nous faisons à travers ses mains courantes qui n'arrivent jamais au pénal où on n'arrive jamais à faire une procédure et à sanctionner les personnes, c'est le social qui prend la suite et qui justement permet d'apaiser, mettre en place différentes solutions AMO, aide éducative et tout se met en place tranquillement. Avec Madame Cazorla aussi sur des situations très particulières elle a permis aussi l'ouverture des portes des services sociaux parce que quand on les appelle c'était parfois compliqué en nous argue le secret professionnel ,on ne veut pas nous donner les informations. Nous informations qu'on a besoin tout de suite et nos urgences ne sont pas obligatoirement celles des services sociaux. Nous nous intervenons en urgence, nous avons une situation grave où il faut que nous ayons le plus d'informations possible et c'est vrai que s'entendre parler de secret professionnel alors qu'on travaille dans le même sens la protection de la famille protection de l'enfant, c'est vrai que pour nous c'était compliqué ou à chaque fois qu'on demande des renseignements, il faut une réquisition judiciaire alors je sais pas comment ça se passe mais nous c'était régulier et quand on a besoin d'un renseignement et qu'on nous demande une réquisition judiciaire où il va falloir l'envoyer ou c'est très compliqué. Et c'est vrai qu'avec Madame Cazorla ce lien est fait beaucoup plus vite et on est dans la dynamique de travailler pour soulager la famille et les enfants et les prendre en charge le plus vite possible. Donc moi je me souviens surtout d'une OPP où nous sommes allés chercher les enfants, la famille était violente c'est nous qui récupérons les enfants et donc les services sociaux devaient les prendre en charge très rapidement, ils ouvrent une cellule d'urgence pour donc trouver moyen de logements, d'hébergements des enfants. Les enfants à 18 heures étaient encore avec nous sachant que ces enfants n'ont rien à faire dans un commissariat, à passer de bureau en bureau, en attente des services sociaux et nous en essayant de trouver le collègue qui n'était pas occupé, qui pouvait prendre en charge les enfants pour que l'on puisse continuer à travailler. Et c'est vrai que ce lien avec Madame Cazorla est fait et ça nous facilite la tâche. Donc voilà un petit peu ce qu'on peut dire c'est une facilitation de notre travail à tous en fait puisque nous travaillons tous dans la même lignée, avec le procureur, les services sociaux, CRIP, enfin

nous travaillons tous pour soulager cette souffrance et pour trouver des solutions rapides et efficaces et c'est vrai qu'avec Madame Cazorla nous l'avons trouvé.

### **Yannick Divet**

Merci. C'est une autre forme de déclaration. Je vais laisser la parole maintenant donc à Vincent Douillez et Hervé Laud qui vont reprendre ce qu'ils développent depuis maintenant un certain temps. Il y a un peu de recul donc "accueil d'urgence et sécurité affective ne sont pas contradictoires". A vous la parole.

***Accueil d'urgence et sécurité affective ne sont pas contradictoires*** : le caractère urgent des situations relevant de l'accueil d'urgence ne permet généralement pas la préparation d'une solution adéquate pour la fratrie. Le Safi a été conçu pour permettre aux frères et sœurs concernés par un placement en urgence de ne pas provoquer chez eux un traumatisme supplémentaire : celui de la séparation fraternelle si elle ne s'avère pas nécessaire. Le Safi constitue un «Sas» d'observation et d'évaluation fine de la situation (2 à 3 mois) pour décider de l'orientation la plus adaptée à chaque enfant et à chaque fratrie.

### **Hervé Laud**, responsable du département "Prospective et Plaidoyer" chez SOS Villages d'Enfants

Merci bonjour à tous et à toutes. Juste deux mots de présentation donc Vincent Douillez est chef de service du village d'enfants de Calais, c'est un village qui accueille les enfants sur la modalité classique mais aussi gère un programme de renforcement des familles, maintien à domicile et accompagnement au retour en famille et aussi un dispositif qui s'appelle le SAFI (service d'accueil familial immédiat) qui est décliné à d'autres endroits en France.

Pour ma part je m'occupe de la prospective à SOS villages d'enfants et du plaidoyer, "prospective" c'est travailler à nouer des compréhensions avec les familles, les territoires et les nouveaux besoins pour essayer de développer des réponses et le "plaidoyer", c'est arguer auprès des pouvoirs publics pour faire valoir et défendre les publics qu'on accueille tous, familles et enfants de protection de l'enfance. Pourquoi on veut intervenir tous les deux c'est aussi pour marquer le fait que cette articulation terrain et développement plaidoyer est absolument nécessaire parce que l'un fonde l'autre et l'un légitime l'autre.

### **Vincent Douillez**, chef de service au village d'enfants SOS de Calais

Bonjour alors je vous reconnecte à Jonathan et ses frères et sœurs qui étaient accueillis tout à l'heure et pour lesquels ils étaient avérés effectivement une brutalité qui nécessitait des soins médicaux et nous on arrive à un moment donné dans leur parcours, on sait que dans la protection de l'enfance, les décisions de placement dans le cadre de l'urgence sont rarement envisagées sous l'angle de la fratrie. Et c'est à ce moment-là que l'on intervient, le caractère urgent de cette situation empêche la préparation d'une solution en général pour la fratrie donc le SAFI, lui à ce moment-là, arrive pour les frères et sœurs dans ce genre de situation, pour préparer une solution qui leur permettra de ne pas désapprendre à vivre ensemble surtout et éviter un traumatisme supplémentaire qui est celui de la séparation fraternelle. Vu les violences que comportent ces situations, les situations de placement d'urgence légitime notre action, légitime le fait qu'on puisse porter poser les bases de socialisation de l'enfant avant toute décision d'orientation. Décision d'orientation qui impactera durablement leur avenir.

### **Hervé Laud**

Ce que l'on propose dans tous les SAFI, il y en a trois en France pour le moment, il y a d'autres villages qui vont s'en doter, c'est l'accueil sécurisant de la fratrie immédiatement, donc plus rapidement que ce qu'on fait habituellement dans les procédures d'admission en village. L'observation et l'analyse du lien fraternel et la visée c'est de donner aux magistrats ou à l'inspecteur de l'aide sociale enfance des arguments tangibles, histoire de fonder la décision de maintien ou non du placement et de maintien ou non de l'accueil conjoint de la fratrie. Donc c'est ça la visée, l'autre chose évidemment plus cliniquement c'est d'instaurer une séquence d'apaisement pour les enfants et le fait de les accueillir tous ensemble et sur les modalités plus classique d'un village c'est-à-dire une maison accueillante, ça vise vraiment à ça.

Concrètement, pour vous donner une idée, les enfants arrivent au village, l'éducatrice familiale qui va les accueillir, qui va rester une semaine complète d'entrée de jeu avec eux, a préparé un repas, a connaissance de leur façon d'être à chacun parce qu'on s'est un petit peu renseigné même s'il fallait faire rapidement, il y a un petit cadeau qui les attend, une chambre et de l'exclusivité possible et ça on y tient beaucoup parce que dans ce moment où tout le monde est stressé et pressé faut voir que la temporalité de l'enfant n'est pas la même et il ne faut pas oublier cette dimension accueil.

### **Vincent Douillez**

Alors pour entourer ces enfants dans l'immédiateté, nous avons une équipe bien sûr, qui est composée de deux aides familiales par pavillon. Ces aides familiales travaillent 7 jours sur 7, elles se relaient 7 jours sur 7 et travaillent 24 heures sur 24, ce qui permet de garantir une stabilité éducative. En fin de compte ces aides familiales dites les accueillantes éventuellement sont la clé de voûte du dispositif pour accompagner ces enfants. Il n'y a pas que des aides familiales, il y a aussi un éducateur spécialisé qui lui intervient, soutient la pratique des aides familiales et soutient concrètement puisqu'il participe à la prise en charge surtout les premiers jours et le soir, moment d'angoisse et cet éducateur vient donc soutenir cette prise en charge mais également fait l'interface avec tout ce qui gravite autour de l'enfant et notamment tous les décideurs d'actions qui vont être prises avec l'école, la PMI et toutes les instances possibles, avec les parents également. Alors on a également une psychologue qui va contribuer à la réassurance des enfants. Son travail c'est d'analyser les besoins de l'enfant, pour cela elle va les recevoir individuellement mais elle a une action aussi sur le pavillon où elle va participer, elle va observer dans leur lieu de vie où ils sont le plus naturels possibles, elle va pouvoir également à partir de là, soutenir l'action des aides familiales en la proposant une fois par mois des séances d'analyse des pratiques. Donc la psychologue effectivement contribue à un écrit à la fin des deux mois d'observation.

### **Hervé Laud**

Pour vous donner une idée sur les chiffres donc ça a démarré en 2011 et les chiffres arrêtés en 2017 c'est on avait suivi à ce moment-là 153 enfants ce qui concernait donc 56 fratries. La taille moyenne des fratries étaient de 3. L'âge des enfants accueillis était entre 4 et 8 ans même si d'ailleurs assez récemment, il y avait une petite dizaine de mois à Calais. Pour 82% des enfants le lieu de vie antérieur à l'arrivée au SAFI, c'était la famille et pour la plupart ça a duré entre un mois et demi et 7 mois, les durées d'intervention. Ce qui est complètement innovant pour nous qui sommes habituellement dans la suppléance longue, les durées d'accueil en villages d'enfants sont des fois de 6-7 ans. La plus-value de ce travail, en tout cas celle qu'on visait, c'est d'éviter la rupture au moment le plus critique, de proposer une association très forte des parents dans ce moment-là parce qu'ils sont à ce moment-là disqualifiés fondamentalement par la décision et pour autant ils sont la clef de compréhension, une des clés de compréhension de ce qu'il est possible de faire, que ce soit pour

renforcer la famille ou pour confier les enfants, les deux choses pouvant s'articuler. L'autre clé de voûte c'est la coopération entre professionnels et Vincent va y revenir, l'évaluation partagée et une structuration, un jalonnement de ce qui se passe pendant les mois d'accueil.

### **Vincent Douillez**

Donc cette temporalité est jalonnée avec trois temps de réunion qui rassemblent le ou les parents, les référents de l'aide sociale à l'enfance et les professionnels du SAFI qui sont représentés par un cadre et la psychologue et l'éducateur spécialisé. Alors selon le protocole du département dans lequel je travaille le Pas-de-Calais, les trois réunions ont lieu à J+ 3, J+30 et J+60. Ce sont des temps de coopération intensifs entre l'ASE et le SAFI parce que c'est le moment où les parents sont reconnus dans leurs fonctions et nous les invitons à parler de leurs enfants, longuement, le plus tranquillement possible, sans jugement, ça permet à ses parents de participer à l'analyse des besoins de leurs enfants, ce qui permet à terme ou bien avant d'ailleurs aux parents d'avoir un autre regard sur eux-mêmes et un autre regard aussi sur les professionnels de l'ASE, qui avec lesquels parfois le lien est coupé, il y a de la méfiance. Or ce travail il est lié tout au long du processus des deux mois, au fait des trois rendez-vous que je viens de nommer mais aussi au travail des rencontres avec leurs enfants qui sont encadrés par les éducateurs spécialisés, des psychologues. Temps de rencontre suivie de débriefing sans les enfants où on interroge un peu les parents sur leur ressenti, on les invite également à des temps forts qui concernent la santé et la scolarité. Et le temps court effectivement des deux mois permet aussi d'être toujours en veille, permet de tenir les gens en lien et en vigilance, tout ça c'est important de le souligner également. Ça fait beaucoup plus sens sur un temps comme celui-là. Ce qu'on constate également c'est que les professionnels de l'ASE sont beaucoup plus réceptifs et opérationnels dans ce cadre de ce protocole d'accueil d'urgence, on les voit beaucoup plus travailler avec les parents et avec nous. Les aides familiales de fait chez nous sont de plus en plus professionnalisées grâce à ce temps très court parce qu'on les oblige à observer, à retranscrire de l'observation. Elles ont une capacité d'analyse importante et le processus en définitive permet aux enfants de prendre plaisir malgré les circonstances, même s'il reste préoccupée par ce qu'il va se passer par la suite ou pour ce qui se passe pour leurs parents, il s'adapte relativement bien au rythme de vie. La filiation de ses enfants à leur histoire est toujours prise en compte, les liens fraternels sont respectés. Pour autant on considère toujours les besoins individuels de chacun dans la fratrie, les tensions, les attitudes qu'on pouvait rencontrer parfois aussi avec des parents au départ qui sont souvent inquiet ou agressif la plupart du temps sont estompées. On est plutôt dans une relation de proximité, de compréhension ils nous font confiance, je vais utiliser le terme apprivoiser ils nous ont apprivoisé, on les a apprivoisé mais à juste titre et de manière très noble. Alors quand lorsqu'on a des parents qui constatent la prise en charge qu'on a proposée à leurs enfants, on se rend compte qu'ils nous respectent dans ce travail-là, on est plus à chercher à les comprendre qu'à être compris d'eux, ça c'est important. Ils s'aperçoivent que quand on soigne leurs enfants, ils se sentent mieux, autrement dit, on peut dire que soigner les enfants, c'est aussi soigner les parents, on les rend beaucoup plus accessibles, ils sont rassurés par notre volonté aussi de les associer c'est important. Ce qui est important aussi, c'est que l'on parlait de coopération intensifiée tout à l'heure, c'est que l'on a recréé le lien forcément avec tout ce qui est de droit commun pour les parents, on essaie de les mettre dans un travail avec les référents ASE, avec la PMI et les travailleurs sociaux qui font partis de ces services-là ont une satisfaction bien plus grande encore à travailler. Les objectifs en fait sont respectés, il y a un triptyque que j'utilise pour dire apaiser, rassurer et soigner mais aussi observer, évaluer et préconiser avant l'orientation. J'ai dit ce que j'avais à dire.

## **Hervé Laud**

Pour tenir les dix minutes, je vais tenter de conclure, l'idée c'est que sur les trois départements et sur le temps un peu long maintenant on se rend compte que ça répond aux objectifs de sécuriser, on se rend compte que ça amène à une plus-value dans la coopération. Ça nécessite que le village crée aussi un certain nombre de partenariats préexistant à l'arrivée des enfants, c'est-à-dire que si le village et les équipes SAFI ont la confiance sur le territoire de la PMI, d'un médecin référent, d'un pédiatre, d'une école, etc., on se rend compte que de fait quelle que soit la difficulté et l'enjeu de la situation on arrive à inscrire les gamins à l'école très rapidement, on arrive à restructurer les choses, donc ça c'est le point important. Il y a quand même un gros point de vigilance c'est que les statistiques sur les 153 situations donnent qu'à 70% des situations à peu près, la conclusion c'est qu'il est nécessaire de maintenir les enfants conjointement accueillis avec des points de vigilance et un gros conflit de loyauté ou de parentalisation du plus grand, il y a un souci avec le cadet etc. mais il est nécessaire parce que c'est une ressource, qu'ils restent ensemble et très fréquemment aussi l'idée qu'ils poursuivent un accueil de type familial, on pense que ça peut être opérant des fois ça va être plutôt, il s'agit plutôt de les séparer, plutôt une maison d'enfants à caractère social, plutôt un retour en famille. Mais 70% au moins de propositions et de recommandations partagées avec le magistrat, l'aide sociale à l'enfance, la famille, l'enfant eux-mêmes et nous de dire, il faut les maintenir ensemble et là où on est malheureux c'est qu'aujourd'hui les places étant peu nombreuses pour l'accueil des fratries, bah dans quasiment plus de 60% des cas cette décision partagée, travaillée tous ensemble ne peut pas être mise en œuvre et les enfants sont de nouveau séparés, avec le petit de trois ans chez une assistante familiale, le plus grand dans un foyer pas toujours très proche et voilà ça on le déplore et c'est là que la dimension plaidoyer nous active, et on est au niveau des pouvoirs publics etc. pour dire mais là cette loi autour de l'accueil fraternel elle est quand même ancienne, elle est un des droits fondamentaux des enfants dans la convention internationale des droits de l'enfant et on sait que ça concourt aux besoins fondamentaux de sécurisation. Voilà.

## **Yannick Divet**

Merci beaucoup Hervé, je vais tout de suite sans tarder laisser la parole donc à notre dernier intervenant, Damien Mulliez, sur le thème "Coordonner les temporalités des différents acteurs dans les cas de maltraitance, c'est possible. Alors à toi de nous montrer que c'est possible

***Coordonner les temporalités des différents acteurs dans les cas de maltraitance, c'est possible. Articuler les temporalités d'intervention des différents acteurs (Parquet, Police, JE, département...) du signalement à l'établissement du projet pour l'enfant permet d'agir de manière plus cohérente et efficiente du côté des acteurs, et moins brutale ou moins chaotique pour l'enfant. Cette approche a été expérimentée dans quelques territoires : elle tient à la volonté des acteurs mais aussi et surtout à la méthode.***

**Damien Mulliez**, magistrat, conseiller à la Cour d'Appel de Paris

Je vais vous parler d'une expérience qui s'est fait dans un contexte particulier, c'est dans les années 90, dans un contexte particulier parce qu'à l'époque j'étais en poste déjà depuis 5 ans donc ça veut dire que cette expérience s'est mise en place à partir d'un travail en réseau et de confiance entre l'ensemble des acteurs de la protection de l'enfance, on se connaissait tous, on s'était disputé comme il fallait et on s'est expliqué comme il fallait et on pouvait donc se mettre à travailler ensemble comme il fallait. Le constat de départ c'était qu'en matière de maltraitance, plusieurs procédures se mettent en place en même temps avec des institutions différentes, des temporalités différentes, des objectifs différents. Prenez l'exemple une procédure pénale, elle va essayer de

mettre en lumière la vérité, la procédure d'assistance éducative, elle va être sur la protection et la réparation et puis les éducateurs et travailleurs sociaux vont être dans le travail éducatif, ce sont des temporalités, des objectifs complètement différents, en revanche la temporalité de l'enfant là-dedans n'était pas prise en considération. C'est-à-dire comment lui il perçoit toutes ces questions donc c'est le nombre d'intervenants, le nombre de procédures en cours, les temporalités différentes faisaient que nous n'étions pas satisfaits de la manière dont on travaillait sur ces sujets de maltraitance en situation d'urgence. Donc l'objectif de cette expérience était multiple faciliter les prises de décision rapides par un rassemblement le plus pointu possible d'éléments qui objective la situation. Je vous rappelle qu'un juge quand il travaille ou l'institution judiciaire est là pour garantir les libertés individuelles. Donc elle travaille sur de l'objectivité et non pas sur des ressentis ou certes des "je pense que" donc rassembler ces éléments pour prendre des décisions les plus rapides possibles et la protection si nécessaire pour permettre à chacun de travailler dans son cadre en ayant conscience de ce que faisait l'autre et donc pour limiter les interactions négatives entre les différents intervenants, pour éviter d'ajouter à l'enfant des traumatismes supplémentaires, c'est-à-dire de la violence institutionnelle sur de la violence intrafamiliale, éviter les placements inutiles, ça existe, il y a des enfants placés qui n'ont jamais été maltraités qui sont pourtant placés au nom de la maltraitance et il y a des enfants qui ne sont pas placés alors qu'ils auraient dû l'être depuis longtemps, et ça ça nécessite donc un travail pointu. Dernier objectif c'était éviter de se faire prendre dans les manipulations et des manœuvres d'aveuglement, dans les familles où il y a une maltraitance avérée les familles ont des stratégies à notre égard on n'intervient pas sur la matière morte, on intervient sur des personnes qui ont des stratégies, des objectifs qui vont nous manipuler, qu'ils vont essayer de nous lancer du sable dans les yeux, de nous montrer des choses pour éviter qu'on voit ce qu'il y a de l'autre côté et le fractionnement des interventions on s'était aperçu que ça facilitait ces manœuvres et ces stratégies d'évitement. Alors à l'époque il n'y avait pas de texte sur le partage d'informations donc il a fallu qu'on s'entende et chacun partait en ordre dispersé donc on avait évoqué la possibilité d'élaborer un diagnostic partagé très rapide dans ses objectifs donc quand je parlais tout à l'heure de réseau, le réseau s'était aussi avec tout le secteur pédiatrique et pédopsychiatrique qui ça posait un certain nombre de difficultés en termes de secret professionnel on a réussi à passer au-dessus. Alors comment est-ce qu'on travaille et il n'y avait pas de protocole écrit, c'était empirique des que un soupçon de maltraitance apparaissait ou qu'on évoquait une situation éventuelle de maltraitance le parquet était saisi mais le juge des enfants aussi tout de suite immédiatement et à partir de là le travail se faisait de manière partagée, la famille était convoquée le jour-même, l'enfant n'était jamais placé mais hospitalisé c'est-à-dire qu'on n'allait pas au placement en disant il y a une suspicion de maltraitance on allait d'abord à l'hospitalisation puisque nous avions avec le secteur de pédiatrie et le secteur de pédopsychiatrie mis en place un travail d'évaluation c'est-à-dire que le service de pédiatrie avait une mission d'expertise qui visait à objectiver la situation de maltraitance alors nous avions la chance à l'époque de disposer d'un radiologue qui avait fait des études aux Etats Unis sur la radiologie de la maltraitance et de la violence. Je vous donnais un cas très simple un enfant qui est un trauma crânien, dans de nombreux cas on regarde le trauma crânien, là lui regardait autre chose. Un enfant dont on disait trauma crânien mais il est tombé ça arrive à tous les gosses etc. il a pratiqué un certain nombre d'exams il y avait onze cas osseux sur le gril coastal à des dates différentes, c'était clair qu'on n'était plus dans trauma crânien mais bien dans la violence répété à partir de là ça nous donnait des éléments objectivés et extrêmement forts. Le parquet saisissait les services de police aussi immédiatement, le juge des enfants saisissait en parallèle immédiatement également le service d'investigation spécialisé à l'époque, c'était les IOE, et tous ses services travaillaient dans leur domaine pendant quinze jours. L'enfant est à l'hôpital le service de police travaillait sur son enquête, le service d'investigation travaillait sur une investigation.

Au bout de 15 jours l'ensemble de ces acteurs se réunissaient et partageaient leurs informations c'est-à-dire qu'est-ce qu'on a comme information objective et comment qu'est ce qui apparaît quand on croise les différentes informations et là je reviens sur ce qui était dit tout à l'heure sur les services de police, vous verrez que dans la majorité des dossiers d'assistance éducative il n'y a rien sur ce que savent les services de police des situations familiales or y a une mine d'informations considérables et donc le rassemblement tous ces intervenants faisait qu'ensuite chacun prenait la décision qu'il avait à prendre dans son champ, dans son cadre, mais en sachant ce que l'autre allait faire, et à partir de là d'éviter des prises de décisions qui pouvaient parfois poser réellement difficulté. Un exemple tout simple, le juge d'instruction saisi va placer sous contrôle judiciaire Monsieur ou Madame et va leur interdire de rencontrer les enfants, à côté un placement avec un service qui va travailler sur le lien familial. Si vous ne mettez pas ensemble ces deux services pour qu'ils se parlent sur comment on respecte le contrôle judiciaire d'interdiction de rencontres parents enfants en travaillant sur le lien familial, il y a un problème, à un moment donné c'est-à-dire que le travail éducatif peut mettre les parents dans une situation de violation du contrôle judiciaire et donc les amener à être mis en détention donc ce sont des choses toutes simples mais ce sont des choses qui peuvent paralyser complètement et qui utilisées par des familles parfois transaction un peu perverse peuvent aussi nous mettre nous dans la confusion la plus totale. Ce travail nous a été pour ça très utile.

Alors qu'est-ce qu'on a observé comme effets ? D'abord on a pris beaucoup plus en considération la façon dont l'enfant vit le temps, c'est une dimension que l'on prend très rarement dans nos travaux, c'est prendre en compte la temporalité telle qu'elle est vécue par l'enfant pour éviter d'ajouter des ruptures successives à des ruptures déjà violentes par l'intervention judiciaire, par le placement en urgence, etc. donc éviter d'ajouter de la souffrance à la souffrance. Nous avons pu disposer à bref délai d'informations vérifiées et croisées objectivées qui permettaient de prendre des décisions et parfois d'en éviter. Très vite une femme camerounaise arrive en France, enceinte, elle dit j'ai été victime de viol dans le cadre des conflits, immédiatement se met en place dans la tête des intervenants qui la rencontrent au début qu'elle ne va pas pouvoir accepter son enfant. Il se trouve qu'à l'hôpital maternité donne le sein, l'enfant vomit, refuse le sein, la mère progressivement refuse de lui donner à manger, ça y est c'est parti, c'est elle ne supporte pas l'enfant parce que c'est l'enfant du viol, etc., hospitalisation, examen, adaptation du lait à l'enfant, la mère redonne à manger à l'enfant, l'enfant prend la nourriture, la mère retrouve confiance dans une relation, six mois après la mesure de l'AEMO était levée. Il n'y avait pas de maltraitance mais il y avait une projection, une interprétation d'un certain nombre de choses au regard de références théoriques, parfois d'ailleurs mal intégrées qui faisait qu'on avait projeté que c'était forcément de la maltraitance. Donc ce travail permettait de nous décentrer par rapport à ces représentations en croisant avec le regard d'autres personnes, qui avaient d'autres outils que les nôtres. Ça nous permettait d'assurer rapidement une protection adaptée puisque le délai d'hospitalisation permettait en même temps si on allait vers un placement de préparer le placement et non pas de mettre un enfant dans une pouponnière et parfois d'attendre, j'en reparlerai cet après-midi, un an après pour l'orienter en famille d'accueil au risque d'ajouter une nouvelle rupture affective à celle qui existait déjà. Ça a facilité le travail de chacun, ça a permis à chacun de se connaître et de reconnaître le cadre de l'autre et ça c'est un petit peu d'importance quand même dans ce genre de situation, ça nous a permis aussi de désidérer. La maltraitance a souvent pour effet de nous sidérer, l'urgence a souvent pour effet de nous nous mettre dans une situation un peu d'être pétrifié, le fait de conduire ce travail nous a désidéré et nous a permis à partir de là de rester dans une position professionnelle et technique, et de mettre, non pas de faire disparaître, mais de mettre à l'écart la pression émotionnelle qui est toujours forte dans ce genre de situation. Ça nous a permis aussi de repérer les manipulations et les manœuvres des aveuglements en présentant un front assez cohérent et d'éviter les analyses toute faites. Alors cette



manière de travailler n'a pas perduré parce qu'elle a été liée à des personnes qui avaient construit un travail en réseau, quand ces personnes sont parties, ce travail en réseau a disparu et après il s'est recréé d'autres façons de travailler. C'est toujours problématique parce que depuis on a énormément d'outils qui nous permettraient de continuer à travailler comme ça et paradoxalement on a l'impression que ces outils nous coincent un peu. On aura peut-être l'occasion d'en reparler un peu plus tard. Alors ce que j'en tire aujourd'hui c'est que ce genre de manière de travailler en devant être adapté, devrait être repris sur un mode d'expérimentation. L'urgence ça n'est pas l'imprévisible, l'urgence est au contraire l'organisation technique de professionnels spécialisés. Comment font les SAMUS, ils font des grilles d'intervention pour pouvoir poser un pré diagnostic ultra rapide, nous pourrions le faire, nous avons les outils pour le faire et les connaissances pour le faire à condition de les partager et de les travailler ensemble.

### **Yannick Divet**

Merci beaucoup Damien. Merci sans attendre je vais laisser quelques minutes pour clore la première partie de la matinée. Laetitia tu viens d'entendre les quatre approches expérimentons de nouvelles coopérations pour plus d'efficacité et aussi moins de souffrances, on va y revenir quand on parle de moins de souffrance il faut bien évidemment l'entendre moins de souffrance pour les familles au sens large mais aussi bien sûr pour les professionnels donc au regard de ces approches et de ton expérience quels commentaires tu souhaiterais faire là tout de suite à chaud ?

**Grand témoin : Laetitia Dhervilly**, vice-procureur, chef de la Section des mineurs au Parquet de Paris  
Je vais reprendre les prises de paroles de manière assez chronologique parce que je trouve qu'elles s'intègrent bien dans le parcours lorsqu'on est saisi nous procureur des mineurs avec des temps très fort et poursuivre évidemment ce qui vient d'être dit sur la dernière intervention de Damien et la conclusion autour de ces grilles de lecture et de ses méthodes de travail, il faut être organisé autour de l'urgence et de la souffrance.

L'équipe mobile d'urgences m'a inspiré la pertinence autour de la thématique de la temporalité. Cette temporalité et vous avez compris qu'elle intervenait cette équipe mobile certes sur réquisition lorsqu'on leur demande d'intervenir en urgence une fois que le judiciaire est saisi mais moi ce que je retiens comme très intéressant, très pertinent dans la temporalité, c'est lorsqu'ils interviennent en amont de tout judiciaire et de même l'intervention administrative, ne pas attendre la révélation d'un comportement suspect, on aimerait tous, nous professionnels de la maltraitance, de l'urgence et de la souffrance, pouvoir détecter le plus en amont possible non pas le danger, parce que s'il y a danger, on passe au judiciaire, mais la souffrance parce que cette souffrance plus elle est prise en amont, est prise en compte, plus elle évite l'intervention nécessairement violente, que toutes nos institutions représentent dans l'immixtion, dans l'intimité de la vie des gens. Donc cette temporalité, combien de territoires, je l'imagine en tout cas ça me concerne pour mon expérience souhaiteraient voir une équipe dédiée, expérimentée à l'accueil, à la prise en charge, au moment de la rupture, lorsque nous prenons des décisions de rupture. Je vous disais un procureur doit être transparent, doit être responsable mais ce n'est pas lui, le procureur nous sommes très protégés, nous prenons les décisions à distance, c'est plutôt bien fait, dans notre parcours, à distance mais ce n'est pas nous qui sommes sur place, il faut avoir cette lucidité-là aussi dans la justice. On vous parlait à l'instant d'objectiver par rapport à des ressentis, le procureur se protège de ses ressentis mais pas toujours, il faut faire attention de trop s'en protéger, ce n'est pas nous qui allons chercher les enfants, arracher les enfants et effectivement inspirer la confiance pour prendre une bonne décision, savoir qu'il existe

ce type d'expérience évidemment pour nous serait totalement rassurant sur l'ensemble des situations d'urgence.

Les langages différents, on vous en a parlé avec la police qui s'associe aux assistantes sociales, cette expérience aux psychologues, on peut effectivement dérouler d'autres expériences aux territoires lorsqu'on a souhaité obliger à ce que des psychologues soient présents, des assistantes sociales dans ces commissariats. Aujourd'hui je pense qu'on a quand même beaucoup évolué pour vous faire partager l'expérience, aujourd'hui ce sont mes policiers qui réclament à la fois l'intervention des travailleurs sociaux pour aller chercher et refusent d'aller arracher des enfants en disant quand on peut préparer, quand on a l'information en amont, dédiez moi une équipe de travailleurs sociaux et qui réclament la présence du psychologue, de l'assistante sociale, justement pour ces temporalités qui sont distinctes et on travaille beaucoup mieux.

Secret professionnel vous avez parlé de secret professionnel, des confidences le mot de confidences on l'entend au quotidien, moi je suis au milieu des tables de l'ensemble des partenaires, le procureur il est pilote et il doit rassembler tout le monde, quelle que soit la temporalité du dossier en assistance éducative ou au pénal. Et on nous dit, on me dit depuis trois ans, je suis à nouveau dans le service depuis trois ans, secret professionnel je ne vous écrirai pas, je suis assistante sociale, je ne dois pas révéler ce que les parents ont pu me confier s'ils révèlent d'autres violences encore plus graves que celles qui sont effectivement couchées sur le procès-verbal d'un policier. Comment faire ? Ce qui a simplifié les choses c'est la loi qui nous a parlé de secrets partagés mais malgré cette loi le secret partagé évidemment offre encore beaucoup de résistance à des professionnels, j'y reviendrais sur la conclusion finale, on va surmonter ces obstacles grâce aux personnes, à nos partenaires mais il faut insérer cette notion de secret partagé dans l'ADN de nos institutions auxquelles on appartient. Le secret partagé peut être incarné, vous l'avez vu je trouve en tout cas c'est ce que j'ai ressenti j'utilise sciemment ce mot, dans le binôme qui vous est partagé, vous avez applaudi parce que vous avez ressenti vous aussi le fait qu'elles ont appris, ces deux personnes à travailler ensemble. Mais est-ce que c'est transposable sur un ADN institutionnel ? Est-ce que l'ensemble des travailleurs sociaux ont cet ADN ? Est-ce que l'ensemble des lieutenants et commandant de police spécialisés à la famille vont finalement soutenir et assumer ce secret partagé ? La réponse est non vous le savez, vous l'avez vécu tout comme nous. La réquisition judiciaire elle fait peur lorsque tous les jours les policiers me disent "j'ai appelé l'hôpital, j'ai appelé l'assistante sociale du secteur elle refuse de me parler parce que je suis policier" et ô combien on fantasme sur qu'est ce qui va se passer derrière parce qu'on sait que le policier va parler un procureur, voir un juge des enfants derrière donc on ne dira rien. Le secret partagé, il faut en construire une définition, un objectif et une stratégie professionnelle et pas seulement alors c'est le mot partagé qui compte parce que finalement le secret je crois que c'est un terme qui est galvaudé, c'est le mot partagé autour de ce traumatisme et autour de l'intérêt de l'enfant, on y arrive plutôt bien lorsque l'on redéfinit les objectifs. Je vais citer un exemple inversé : la loi l'a imposé, la présence des médecins référents au sein des CRIP, exactement la même chose dans le binôme, moi quand je me déplace dans mes cellules maltraitance qui ont été créées et protocolisées, qui sont peut-être le prolongement de ce que de la dernière intervention dans les années 90, aujourd'hui c'est protocolisé, ça dépasse les personnes, on vient tous les mois dans les hôpitaux pédiatriques, en présence évidemment de l'ensemble du personnel médical, des médecins, des assistantes sociales, des infirmières qui ont côtoyé une situation, le petit Jonathan dont je vous parlais en début d'intervention et on vient avec les services sociaux de la CRIP. La CRIP est là pour saisir le judiciaire, le judiciaire fantasmé autour de "on place tous les enfants" donc on ne va pas révéler, vous imaginez bien que dans tous les structures hospitalières, pour ne citer que cette structure, mais ça vaut pour l'éducation nationale et tous nos partenaires qui ont la

charge de nos enfants, et bien des résistants, des résistances. La présence du médecin référent initiée maintenant depuis un an au sein de la CRIP du territoire parisien a délié les langues et on a appris à parler un langage commun, c'est-à-dire que les médecins ont compris que les travailleurs sociaux grâce à ce médecin présent au quotidien auprès d'eux allaient parler le même langage et pouvoir mieux comprendre les missions. C'est ce qui était évoqué comme expérience autour de ce langage commun et de ce secret partagé.

Le village d'enfants à Calais fait très envie et en particulier sur mon expérience de procureur à Paris, la fratrie, ce petit Jonathan avait des frères et sœurs qui ont été examinés sur lesquelles aucune trace de violence n'a été détectée mais ce petit Jonathan a été placé, exclu de sa famille et il n'a plus eu de liens pendant de longues semaines et de longs mois ni avec ses parents ni avec ses frères et sœurs. C'est dramatique ô combien vous comprenez évidemment l'attrait que peut représenter ce village d'enfants à Calais. Ce que j'ai retenu comme très pertinent, c'est à la fois un accueil immédiat mais pérenne parce qu'on a parlé de temps court mais pour moi procureur des mineurs intervenant dans l'urgence lorsqu'on me dit c'est une durée qui peut aller de 1 mois à 6 mois, dans les structures mon expérience fait que le placement urgence c'est 24 - 48 heures et puis tout de suite on bascule vers autre chose. L'accueil est immédiat, professionnalisé, dédié autour de la fratrie mais il est pérenne : 30 jours enfin j +3, j +30, j +60 où on fait des bilans on est toujours les mêmes professionnels autour de cette fratrie, évidemment que ça crée la confiance et vous avez entendu dans les propos de nos deux intervenants autour de ce village d'enfants, autour de cet accueil de famille et de fratries, confiance non pas seulement entre les professionnels, ça c'était les interventions d'avant sur le parcours dédié, on se fait confiance secret partagé, langage commun mais confiance envers le professionnel, de la famille, des parents et des enfants envers le professionnel. Cette rupture-là ce n'est pas seulement la rupture au sein de sa famille de l'enfant Jonathan exclu c'est le fait qu'ils se disent là je vais pouvoir me poser envers un adulte et envers une institution en qui j'ai confiance donc oui on a des moyens et des outils pour s'approprier, pour reprendre ce terme extrêmement pertinent.

Je termine très vite parce qu'il me reste une minute la coordination qui a été évoqué sur la dernière intervention, à l'époque dans les années 90, cette expérience est menée elle marche, elle a pu se poursuivre et elle doit se poursuivre, les protocoles existent qui peuvent être aussi des obstacles d'enfermement sur les pratiques mais ce que je vous ai fait partager avec cette cellule maltraitance, un des objectifs a été atteint pour conclure sur la coordination nécessaire et au-delà des personnes il faut que ce soit transmis dans l'ADN de l'institution que chacun représente, l'effet de la cellule maltraitance qui correspond à peu près à cette expérience de coordination sur simplement la volonté, l'objectif bien sûr, sur l'objectif ou le judiciaire un moment donné rencontre l'amont et l'aval et tous les partenaires a triplé le nombre de signalements nous avons enregistré un triplement du nombre de signalements adressés au procureur, alors est-ce que c'est une bonne chose ? C'est une vraie question, je n'ai pas la réponse toute seule mais en même temps que le fait d'avoir triplé le nombre de signalements nous n'avons pas pour autant augmenté le nombre d'ordonnances de placement provisoire, l'équilibre doit aussi être surveillé de ce point de vue-là, c'est-à-dire que ce n'est pas parce que l'on n'informe plus l'autorité judiciaire qu'il y a plus de maltraitance et plus de souffrance issue de l'institution judiciaire bien au contraire, on apprend à se parler en commun et je termine sur cette anecdote autour de la main serrée de l'enfant sur cette assistante sociale qui l'accompagne en radiologie en quelque sorte que nous avons interprété nous de notre expérience comme l'exemple qui a été citée par mon collègue de dire autour d'un traumatisme crânien, ça aussi les méthodes ont changé, on va plutôt faire des scanners et des radios de l'ensemble du corps, évidemment sur les radios autres que le traumatisme crânien sur ce petit Jonathan on a découvert

de multiples fractures, cette main nous on l'a interprété tout de suite en disant "là c'est le moment, c'est le signal d'aller chercher, d'aller chercher encore". Ressentir il faut s'en protéger, je vous le disais, Damien l'a dit aussi, nous devons nous judiciaire prendre des décisions sur des constatations objectives médicales, des évaluations de professionnels mais c'est surtout se faire confiance sur décrire une situation particulière voire anormale mais avant tout particulière cela suffit par rapport aux missions qui nous sont confiées au quotidien. Le moyen, la méthode de travail, la grille de lecture comme pour le SAMU et on apprend beaucoup effectivement justement en travaillant aux côtés d'autres institutions qui interviennent dans l'urgence, dans la souffrance des familles, dans la souffrance de l'enfant, ces grilles de lecture peuvent être définies et dépassons effectivement les ressentis, les personnes, transmettre dans ces institutions, je crois que, en tout cas ce que moi j'ai pu écouter ce matin, confirme des méthodes de travail aboutie, donne de l'espoir tout de même, même si nous sommes sur des expérimentations. Les expérimentations peuvent être pérennes et se déployer et donc le plaidoyer est utile, j'espère que c'est l'objet de cette matinée.

### **Yannick Divet**

Merci beaucoup Laetitia, on peut l'applaudir et applaudir tous les intervenants, je vous avais promis une pause, on reprend vers moins dix, moins le quart. A tout de suite.

Nous allons entrer maintenant dans la partie des questions que vous avez à poser. Au regard de ce qui vous a été présenté est-ce que l'un ou l'autre d'entre vous souhaite tout de suite exprimé ce qu'il en a ressenti et éventuellement interpeller l'un des intervenants ? Alors je vais d'abord laisser la parole à Madame Doineau qui va pouvoir comme l'a fait tout à l'heure Laetitia Dhervilly, exprimer ce qu'elle a à nous dire par rapport à ces interventions.

### **Elisabeth Doineau**, sénatrice de la Mayenne, vice-présidente de la Commission des Affaires sociales du Sénat

Merci je crois que la première question est toujours difficile à trouver donc du coup je voudrais remercier les intervenants, vous remercier aussi de la qualité de votre attention parce qu'on a bien senti combien ces expériences, ces expérimentations faisaient résonance à votre travail du quotidien. En fait comment gérer mieux la souffrance dans ces situations de rupture pour plus d'efficacité, et un terme qui est cher à Jean-Louis Sanchez, pour faire plus de liens entre les acteurs, faire plus de liens avec les familles, parents et enfants. En quoi en fait ce qui a été présenté au début de cette matinée présente un intérêt pour le quotidien, celui que vous vivez, en quoi ça peut être finalement des expériences qui peuvent être reproduites ? Alors je dis toujours que l'on ne peut pas dupliquer. On ne peut pas dupliquer parce que tout part du territoire, on a tous un exercice différent dans un quartier, dans une ville, dans un département et donc on s'adapte en fonction des partenaires qui existent sur ces territoires. Et puis je crois qu'il faut mener en fait une réflexion commune et ça a été dit par un certain nombre de nos intervenants, et ces expériences qu'ils nous ont présenté ce matin montraient bien l'intérêt d'y travailler tous ensemble. Je reprendrai le terme de Madame Dhervilly qui parlait de responsabilité portée par un collectif, c'est pour ça que je ramène aussi l'idée du territoire parce que sur un territoire eh bien on va faciliter les rapports entre les différents intervenants mais aussi avec des partenariats extérieurs, ça peut être aussi des associations, ça peut être aussi évidemment l'Education nationale, j'y pense tout particulièrement parce que je vois quelqu'un de mon département qui travaille sur ce champ-là, ça peut être des partenariats évidemment avec le judiciaire parce que là c'est un partenariat privilégié qu'il nous faut entretenir. Et donc si on prend une décision collective et responsable et bien c'est pour travailler ensemble justement sur ce prêt à porter parce que moi je crois beaucoup finalement aussi au fait que pour

chaque enfant, pour chaque famille eh bien il faut s'adapter. Après les grilles que l'on peut établir ce sont des repères mais la réalité c'est qu'aucune situation ne se ressemble et qu'en fait au quotidien on tricote quelque chose qui va correspondre à la situation en particulier.

Je voudrais revenir sur la première expérience aussi qui nous a été décrite, la nécessité justement de ce partenariat pour des informations plus précises, pour une réponse éclairée. Ce terme a été employé par Philippe Vega et je crois que c'est exactement ce qu'il faut dire. Une réponse éclairée, une réponse particulière à un sujet particulier. Une intervention qui demande un accompagnement au moment de la rupture pour apaiser les souffrances et c'est donc un moment déterminant parce qu'il va marquer toute une vie. Ça aussi c'est quelque chose que j'ai retenu, même si on recherche par la suite une réponse durable il y a à ce moment-là, ce moment clé qui laisse ses traces pour toute une vie. Et il faut trouver donc l'adhésion et cette adhésion elle ne peut se faire que si les uns et les autres ont fait un bout de chemin ensemble donc plus de liens, je reviens à ce terme qui m'est très cher également.

Sur la deuxième expérience, alors je dois dire que je la vis depuis 2008, dans mon département et comme ça a été dit au début, alors la responsable s'appelle Catherine Bosset, et Catherine me disait "mais quand je suis arrivée chez les gendarmes, au commissariat de police (parce qu'elle intervient aussi bien sur le champ de la gendarmerie, que sur le champ de la police), elle était regardée effectivement comme un ovni, on se demandait finalement qu'est-ce qu'elle venait faire et puis aujourd'hui les uns et les autres me disent qu'ils ne peuvent pas se passer les uns des autres". Et donc ces collaborations, en tout cas ce binôme entre les services police gendarmerie et services sociaux sont indispensables justement pour partager ce secret, qui parfois est bien utile quand on peu objectiver une situation. Je le reconnais, il reste du chemin à parcourir mais cette confiance finalement, elle naît de cette relation entre ces professionnels qui ont des formations bien différentes. C'est pour ça qu'au-delà de ces expériences, je pense qu'il nous faut agir sur les formations de l'ensemble des acteurs qui interviennent sur la protection de l'enfance, nous interroger sur justement cette appropriation des différents champs, des différentes langues qui sont pratiqués par les uns et les autres et comment le partenariat peut être décisif en temps de crise. J'ai retenu aussi le terme "traducteur entre deux mondes" et c'est la réalité. Plus de 50% des situations ne sont pas connues d'ailleurs par l'action sociale de proximité, c'est également le cas en Mayenne et donc on voit bien là comme les informations préoccupantes finalement nous font découvrir, pas seulement un monde que l'on connaît, mais aussi un monde qui n'est pas rentré dans nos fiches, et c'est pour ça qu'il faut avoir beaucoup d'humilité quand on intervient sur des situations comme celles-ci. On travaille sur des situations d'échec, vous l'avez dit, d'où l'idée qu'il faut revaloriser ou en tout cas retenir ce qui peut servir de levier pour la suite du parcours aussi bien des parents que de l'enfant.

Sur l'expérience suivante au village d'enfants, je me suis intéressée effectivement à la façon dont vous aviez coordonné votre travail et comment vous aviez travaillé les séquences d'apaisement par rapport à la temporalité de l'enfant. Il me semble effectivement que l'enfant est au cœur de la crise et que l'enfant doit avoir justement cette attention particulière que vous avez pour non seulement réduire le fait qu'il est là devant vous parce qu'il a vécu une souffrance mais parce que à part entière il représente une vie d'homme et qu'on doit reconstruire sa vie d'homme avec un grand H. Proposer donc une stabilité affective à une fratrie c'est aussi je pense une préoccupation pour les uns et les autres, quand on est face à des situations familiales parce que cette rupture que nous vivons à travers le témoignage de ceux qui sont concernés ne doit pas être encore plus mise à mal par une séparation définitive, parfois des frères et des sœurs donc j'ai retenu les termes "rassurer", "observer" et puis "soutenir les professionnels" parce que si les professionnels se sentent bien, la situation sera effectivement beaucoup mieux appréhendée. Je suis très attachée au bien-être des

professionnels et j'essaie en tout cas en tant qu'élue de les accompagner du mieux possible. Par exemple je reviens à la situation de Catherine Bosset, la difficulté ces derniers mois c'était de poursuivre son action. Et comme beaucoup d'entre vous peut-être, on est mis face à des réalités budgétaires et la préfecture souhaitait finalement baisser son intervention. Et bien notre rôle au niveau des collectivités, c'est, quand on sait le bienfondé d'une telle action, de compenser autant qu'il est possible et aujourd'hui je peux dire que sa situation est maintenue.

Je voudrais aussi m'arrêter sur la présentation de Damien Mulliez, qui a surtout dit combien l'expérience qu'il avait vécue, était sur le champ de pas plus de violence et surtout pas de violence institutionnelle à côté de la violence familiale. Et comment à travers leur regard de professionnel ils ont pu répondre parfois à des stratégies de manipulation des familles par des stratégies opérationnelles, par des stratégies de la protection de l'enfance revisitées et réinventées.

Le diagnostic partagé est forcément la clé le partenariat est donc essentiel mais au-delà du partenariat je pense que la formation des professionnels est quelque chose qu'il nous faut travailler et je pense que désidérer la situation c'est prendre en conscience un certain nombre de décisions parfois politiques mais surtout opérationnelles pour mieux construire l'avenir et surtout l'avenir de ces enfants.

Alors maintenant on passe à la deuxième question, est-ce que quelqu'un a réfléchi ?

### **Aurore Guillec**

Bonjour je suis assistante sociale dans une association qui accompagne les gens du voyage donc du coup ce sont des situations qui peuvent être parfois un peu particulière, on parlait tout à l'heure de la notion de territoire, de la notion de volonté personnelle et de volonté aussi politique, par exemple s'il y a une situation d'urgence sur le territoire sur lequel j'interviens, j'arrive à connaître du coup les partenaires judiciaires et tout ça. Aussi ça dépend par exemple sur la gendarmerie en milieu rural, on va avoir plus de facilité à aller vers la gendarmerie alors que sur des grandes villes ça va être plus compliqué. Donc du coup cette notion de territoire, je pense qu'elle est importante parce qu'on ne peut pas non plus connaître l'ensemble des dispositifs. Donc sur la question par exemple des gens du voyage, s'il y a une association qui existe sur le département, ou la famille nous interpelle parce que souvent ça va être la grand-mère qui va nous interpeller, elle ne va pas forcément interpeller la police ou autre donc nous on va essayer de passer le relais sur des territoires sans connaître les dispositifs donc je pense qu'en effet je crois qu'au niveau local on doit aussi s'adapter etc. mais il y a aussi peut-être des choses à faire vraiment au niveau national pour permettre vraiment d'accompagner les personnes au mieux et les enfants aussi. Voilà c'était un petit peu mon intervention et aussi je voudrais un peu lancer une alerte en fait parce que voilà on est aussi là sur la protection de l'enfance pour parler aussi de la scolarisation des enfants gens du voyage, je ne connais pas vraiment d'initiatives qui soient faites pour permettre aux enfants du voyage d'être scolarisés au mieux. C'était mon intervention. Merci.

### **Elisabeth Doineau**

Merci à vous en tout cas d'être intervenue en premier lieu, est-ce que l'un de nos intervenants ce matin veut répondre ?

### **Philippe Vega**

Peut-être juste ajouter qu'il nous est arrivé au niveau de l'équipe mobile d'urgences d'intervenir en lien avec les associations qui accompagnent les gens du voyage sur des situations qui relevait d'un caractère de danger au niveau de l'enfant. Pour nous c'est très important d'avoir évidemment les acteurs de terrain qui connaissent parfaitement et qui peuvent nous introduire également au niveau

des parents, c'est même essentiel ce serait sans doute beaucoup plus compliqué sans eux. Ensuite ce type d'évaluation se passe comme tout autre évaluation, il n'y a pas de spécificité pour nous, le plus important effectivement c'est que des gens de terrain puissent nous introduire auprès de la famille, ça c'est ce qu'on a pu vérifier à chaque fois.

### **Elisabeth Doineau**

Alors je peux répondre aussi parce que j'ai la chance en Mayenne d'avoir une association vraiment formidable qui s'appelle l'AMAV et qui intervient auprès des gens du voyage et nous notre travail au sein de la collectivité ça a été d'introduire l'AMAV partout où il y a des décisions à prendre concernant cette population. Et donc on intervient en termes de protection maternelle infantile pour justement accompagner ces familles quand un enfant est attendu, quand un enfant doit être suivi et puis on intervient aussi avec l'action sociale de proximité parce que effectivement ils s'installent sur différents lieux et donc ce lien privilégié que nous avons avec cette association fait que les assistants en travail social sur le terrain ont justement ces interlocuteurs qui connaissent parfois très bien les familles et qui peuvent avoir justement ces mots qu'il faut pour les faire avancer aussi sur tel type de recherche éducative par rapport à leurs enfants mais aussi par rapport à leur recherche de bien vivre dans la communauté quelle qu'elle soit. Donc c'est vrai que le champ de l'associatif là est absolument important et je dirais même qu'il est essentiel au travail que font les travailleurs sociaux du département et s'il n'existait pas il faudrait les inventer.

### **Michèle Créoff, vice présidente du conseil national de protection de l'enfance**

Je me permets de rebondir sur ce qu'il vient d'être dit sur ce serait nécessaire qu'il y ait des réponses nationales puisque en effet la question des territoires qui se chevauchent et la question de l'égalité de traitement sur l'ensemble du territoire français notamment quand il faut traiter de situation aussi grave que du repérage et de la prise en compte des enfants en souffrance, des enfants maltraités. Donc je vais rebondir sur ce qu'a dit à la fois Damien Mulliez et Laetitia Dhervilly, puisque l'un de nos avis c'est comment on peut monter un référentiel national d'évaluation des informations préoccupantes, c'est un avis qu'a donné le conseil national de protection de l'enfance au gouvernement, l'année dernière, et bien évidemment ça rejoint ce que disait Damien et Laetitia sur comment on a des outils, comment on a des méthodes qui certes ne sont pas obligatoirement des duplicatas mais qui sont quand même des référentiels partagés pour que quel que soit de l'endroit du territoire on est, quelle que soit la profession qu'on exerce, quelles que soient nos références théoriques, nos références professionnelles, on ait un langage commun, des indicateurs communs et des espaces communs pour partager toutes ces informations, parce que parler la même langue, avoir les mêmes références ça lève un peu les contraintes au regard du partage du secret et ça permet de construire ensemble. Ça c'était ma remarque générale. Je voudrais poser une question à Philippe Vega puisque nous sommes en train de travailler au sein du conseil national de la protection de l'enfance sur les liens avec le monde de la santé donc la protection de l'enfance et le monde de la santé notamment le monde hospitalier et donc je sais qu'il existe dans ce département une unité d'accueil médico judiciaire pédiatrique au CHU de Nantes dirigé par Nathalie Vabres et donc comment dans votre travail et le travail de cette unité médico-judiciaire pédiatrique, comment les liens se construisent ? Est-ce qu'il y a des interventions partagées puisque on voit bien qu'il y a deux expertises qui se construisent la vôtre et une expertise pédiatrique et médico-légale et comment ces deux expertises peuvent se rejoindre pour ce que disait Laetitia Dhervilly, qu'on arrive bien en amont de la procédure pénale à poser le bon diagnostic ?

## **Philippe Vega**

Oui effectivement on a beaucoup de chance sur le département puisque on a l'UAED avec docteur Vabres qui d'un point de vue de l'expertise médico-légale, au niveau de la pédiatrie est une référence donc effectivement ça facilite les choses. Ce que je peux dire au niveau de l'équipe mobile d'urgences c'est qu'il y a deux cas de figure. Un premier cas de figure qui est la situation où il y a une enquête pénale, où il y a une audition filmée, et là, notre intervention doit être bien délimitée, elle ne peut pas se substituer au niveau par exemple de l'intervention au niveau de l'enfant, au niveau de l'enquête pénale c'est-à-dire que le recueil de la parole est bien fait dans le cas d'une audition filmée, il ne faut pas parasiter ce temps de recueil. Et donc ça il y a eu un temps de calage nécessaire avec l'UAED pour vraiment mettre et nous on va se cantonner à plus l'aspect social sur la dynamique familiale. Et puis il y a un autre facteur aussi qui peut être en jeu, c'est interroger plusieurs fois l'enfant sur les maltraitances sur des courts moments, ça peut être source effectivement de traumatisme supplémentaire. L'expertise médico légale est absolument fondamentale donc elle vient comme une preuve objective à un moment donné et pour le parquet c'est précieux. Nous ce qu'on va donner comme indication ce sont des ressources familiales, c'est le contexte dans lequel la situation peut arriver et donc ça va être pour le coup peut-être plus pour le juge des enfants que pour le parquet mais pour le juge des enfants à coup sûr, des éléments d'appréciation sur la situation globale. Il y a c'est vrai un travail avec l'assistante sociale de l'UAED qui est présente d'ailleurs, que je salue et voilà comment on compartimente les choses. Effectivement la question qui pourrait se poser, j'en échangeais avec une puéricultrice de Toulouse tout à l'heure, qui est au CDEF également sur la question des évaluations des enfants. Alors je n'ai pas parlé de la composition de l'équipe mobile d'urgences mais c'est cinq éducateurs spécialisés, on souhaitait avoir une assistante sociale mais on a du mal à recruter mais en tout cas il y a cinq éducateurs spécialisés, une psychologue et donc moi-même et surtout la pluridisciplinarité se joue au cœur de tous les acteurs que l'on rencontre c'est-à-dire que lorsqu'on rencontre une puéricultrice de PMI, une assistante sociale de CMP voilà c'est là que se joue la pluridisciplinarité. Ce qui peut être parfois un peu limitant c'est que pour des enfants de la fratrie, puisque vous savez quand on fait une évaluation sur un enfant, c'est bien l'ensemble de la fratrie qui est concerné, d'après la loi de 2016. Donc sur des profils d'enfants pour lesquels on souhaiterait avoir un regard plus spécifique, sur des jeunes enfants, parfois il nous manque une expertise un peu plus soutenue par rapport à ça donc on se sert de la PMI quand c'est possible, puisque on y a accès mais au niveau de la réactivité c'est quand même parfois compliqué, ils sont quand même bien surchargés à un certain moment et donc on utilise aussi les médecins généralistes comme support à l'analyse et à l'expertise. Donc voilà ce que je peux dire, c'est vrai que quelque chose de plus étendu au niveau expertise, pourrait être quelque chose d'intéressant mais bon après peut-être que ça nécessiterait d'autres moyens.

## **Elisabeth Doineau**

Je voudrais vous remercier Madame la Présidente en tout cas d'honorer de votre présence cet atelier et vous dire que sur la santé effectivement il y a tout un chemin à faire probablement, alors sur le département de la Mayenne, parce que c'est celui que je connais le plus, nous sommes en train d'élaborer justement des partenariats de présence au niveau des dépôts des maisons de santé pluridisciplinaires et désormais nos médecins de PMI font des permanences au sein de ces maisons et donc elles échangent beaucoup, je dis "elles" parce qu'il y a plutôt des femmes, elles échangent beaucoup avec les médecins traitants, comme ça vient d'être dit, avec des équipes dans tous les domaines parce qu'il y a parfois des orthophonistes aussi qu'ils sont bien utiles aussi avec les enfants. Et donc voilà je crois que les choses se construisent par territoire mais vous avez raison, on a besoin de référentiels nationaux parce qu'il faut effectivement une égalité de traitement le plus possible, après à nous les acteurs de terrain de les adapter sur le fond et sur la forme selon les capacités, les



ressources humaines et les constructions historiques sur ce champ de nos départements. Alors j'ai vu qu'il y avait une autre main qui se levait.

## **Personne 2**

Bonjour, je suis assistante sociale au conseil départemental de l'Hérault, dans une prochainement maison départementale des solidarités, je dis prochainement parce qu'on est en pleine réorganisation et du coup dans cette réorganisation on change un peu l'organisation qui est fait actuellement dans certains secteurs et je voudrais particulièrement souligner la manière dont vous traitez l'urgence c'est une vraie plus-value parce que nous actuellement on a sur certains territoires des équipes dédiées pour tout ce qui est évaluation des informations préoccupantes, forcément on est beaucoup aidé par le décret d'octobre 2016 suite à la loi de mars 2016 sur le traitement des informations préoccupantes. Je suis parfaitement d'accord avec vous effectivement il manque une grille, des critères mais nous notre intervention s'arrête au vendredi soir et c'est effectivement la gendarmerie, la police qui prend le relais et il n'y a pas cet accompagnement social qui est vraiment essentiel sur ces temps-là donc j'espère qu'on y arrivera un jour. Je voulais juste rajouter une chose, c'est plus un petit témoignages sur l'organisation qui est faite sur une partie de notre territoire, sur le département de l'Hérault, où on a engagé un vrai travail de réseau, de partenariats des différents acteurs médico-sociaux et institutionnels puisqu'on travaille aussi avec la PJJ et donc les commissariats/gendarmeries autour des violences conjugales et ça rapproche énormément les professionnels parce qu'effectivement on a les assistantes sociales qui interviennent en gendarmerie et au commissariat, elles ont des territoires très large donc on veut pas les interpeller pour toutes les situations néanmoins elles facilitent aussi de par leur présence sur place et dans ces commissariats, elles participent à faire tomber les représentations et permettre un lien direct entre les professionnels et moi je vois vraiment personnellement la différence de travail qu'il y a, quand je dois appeler une gendarmerie enfin un agent et là on arrive à communiquer et là pour le coup le partage de l'information à caractère secret, il est réellement appliqué sans culpabilité et on avance beaucoup plus facilement quoi. Et donc sur le territoire ce travail de réseau que l'on met en place autour des violences conjugales, on a pu expérimenter différentes interventions dernièrement et on a fait une rencontre inter institutionnelle dans un commissariat, en l'occurrence ça s'est passé au commissariat de Sète donc il y a eu la brigade de la famille qui a pu nous accueillir, on a pu se reconnaître et échanger vraiment sur nos missions, sur comment on accompagne et vraiment bon là c'est une belle façon de travailler.

## **Yannick Divet**

Vous voulez intervenir ?

## **Mme Cazorla**

C'est vrai que quand j'ai parlé de réactivité, c'est quand je suis arrivée c'est vrai que c'est compliqué avec des collègues en uniforme, je dis les collègues parce que c'est vrai qu'aujourd'hui, c'est-à-dire que j'ai été surprise par l'accueil de mes collègues de la MDD, c'est-à-dire comment ils m'ont aidé aussi à prendre place au commissariat et comment eux ils ont été réactifs parce qu'effectivement quand on est au sein du commissariat il faut qu'on ait des relais. Moi je ne peux pas toute seule travailler avec les familles et c'est vous qui connaissez, pour avoir été sur le terrain et de longues années en polyvalence secteur, je sais combien c'est difficile pour ces parents on a vraiment cette casquette sur le secteur de l'assistante sociale qui place, l'assistante sociale qui vient vérifier, qui vient contrôler et c'est très difficile avec les familles de soulever ça et de dépasser ça et c'est vrai que le travail en réseau est essentiel. Aujourd'hui moi je suis dans le commissariat et c'est beaucoup plus simple effectivement de communiquer mais c'est évident que quand j'étais sur le terrain, je n'avais pas d'a priori, mais c'est vrai qu'il y avait toujours des peurs des uns comme des autres. Donc c'est

vrai que c'est important de poursuivre ce travail de réseau, moi j'ai toujours cru en ça, depuis que j'ai commencé à bosser. C'est vrai qu'il faut dépasser les peurs.

### **Marie-Rose Theuillère**

Effectivement nous travaillons tous dans le même sens et je pense que c'est ce qu'il faut vraiment toujours avoir en tête quand on pose des questions, quand vous nous en posez aussi et c'est vrai que là maintenant, enfin nous sommes aussi un petit département, les Côtes-d'Armor, c'est un petit département et nous avons vraiment créer un réseau avec les procureurs, le médecin légiste qui après avoir fait son certificat médical va nous appeler en nous disant "la situation n'est pas nette, et il y a quelque chose qui va pas, je ne sais pas quoi mais c'est pas net" et avec les services sociaux avec la CRIP où des fois on s'appelle, nous on a terminé notre procédure et eux il la commence où ils sont en train de la terminer et on se demande notre avis pour savoir ce que nous pensons de cette situation, si nous avons le même avis parce qu'effectivement si on a des avis complètement différents il faut peut-être retravailler la situation pour peut-être encore mieux la connaître et trouver un petit peu les problèmes. Et c'est vrai que depuis que madame Cazorla est là elle a réussi à créer un lien avec la CRIP beaucoup plus qu'avant, où on s'échange des informations par téléphone et après effectivement si on doit les mettre en procédure avec le parquet, on fait des réquisitions pour qu'on puisse récupérer les rapports même si les rapports vont régulièrement au parquet mais voilà enfin c'est vraiment un lien qui se crée et tous les intervenants, à leurs niveaux, peuvent apporter des liens et des informations qui peuvent être utiles à tous et après au procureur pour décider de la suite, OPP ou juge pour enfants saisi. Enfin voilà et c'est nous les primo intervenants qui pouvons tous ensemble créer ce lien pour apporter une information efficace et vraiment réelle de la situation.

### **Claudie Pérou Valade, chef de service Maison départementale de l'enfance dans les Deux-Sèvres**

Bonjour, je voulais juste apporter un témoignage puisqu'on avait rencontré il y a quelques années l'équipe mobile d'urgences de Nantes, dans l'objectif de créer un dispositif semblable, c'est chose faite puisque on a ouvert depuis le 8 janvier dernier, un dispositif d'urgence semblable à cette équipe-là, qui ressemble de très près à la configuration que vous venez de présenter. Ça ne fait pas très longtemps qu'on est ouvert, on est déjà sur des constats qui sont extrêmement positifs et encourageants et qui de fait amène et ont amené un partenariat incroyable, c'est-à-dire que au travers de ce travail de mise à l'abri et d'évaluation, forcément on ne peut plus travailler comme avant et on ne peut plus travailler seul dans son coin, même si le partenariat a toujours existé mais là il prend une autre forme et un autre sens autour de l'enfant, de l'adolescent et de sa famille. Et je voulais aussi ajouter qu'en même temps on vient aussi d'expérimenter la présence d'intervenants sociaux sur certaines brigades du département avec lesquelles on travaille de très près donc c'est vraiment un outil extraordinaire. Juste les premiers chiffres puisqu'on est en train de faire un premier bilan d'activité après six mois d'exercice on constate quand même quasiment 30% de placement et de décisions de placement en moins par rapport à ce qui se passait avant. Une partie importante liée à ce recueil d'informations et cet échange direct avec le parquet entre autres puisque avant ces mises à l'abri et ces accueils d'urgence étaient totalement gérées par les antennes médico-sociales et par les services de l'ASE avec la charge d'activités qu'on leur connaît et donc avec une impossibilité de temps de toute façon pour travailler ce recueil essentiel d'éléments dans les premières heures de nos interventions. J'ai beaucoup apprécié la question de la crise et de comment on travaille sur la crise comme une ressource et pas comme un handicap. On voit bien que dans ces moments de crise à la fois qui génère de la vulnérabilité dans ces familles, comment sur cette vulnérabilité on peut trouver une alliance éducative et à partir de cette alliance éducative on aboutit à un travail vraiment

intéressant avec les familles de manière globale. Voilà c'était pour apporter un aspect encourageant en tout cas qui peut, je l'espère, se développer dans pas mal d'autres départements.

### **Philippe Vega**

Oui je souscris complètement évidemment, il y a beaucoup d'équipes d'urgence qui naissent en France depuis quelques années. Pour être complètement honnête, je crois que c'est Montpellier les premiers il me semble. Ensuite oui cette crise c'est effectivement un moment qui peut être un moment de sidération mais c'est aussi un moment parfois et même souvent où la parole se libère parce qu'on n'en peut plus, parce que voilà et ce moment-là peut être opportun pour travailler avec les parents sur ce qui me fait souffrance, je ne me reconnais plus avec mon enfant, comment je peux demander de l'aide et puis il y a la question des droits des parents aussi puisque nous quand on intervient aussi pour leur expliquer qui on est et puis sur quoi ils peuvent se reposer sur le territoire également sur les dispositifs qui existent parce que beaucoup de parents sont isolés et ne connaissent pas les dispositifs. Mais je souscris complètement, on parle souvent de ce temps de sidération mais c'est aussi un temps vraiment qui peut être très riche pour essayer de démarrer quelque chose de nouveau.

### **Une dame de l'association Espoir CFDJ**

Je suis chargée de mission à l'association Espoir CFDJ pour la protection de l'enfance et parallèlement je suis formatrice pour un certain nombre de départements sur l'évaluation de l'information préoccupante. Je rebondis un peu sur ce que disait Madame Créoff, le souci c'est qu'il ne faut pas confondre l'urgence du quotidien de l'information préoccupante et souvent on trouve des travailleurs sociaux assez démunis finalement face à une information préoccupante parce qu'ils ont le sentiment de s'interroger si c'est urgent ou pas urgent. Et ce qui m'a beaucoup intéressé dans ce qu'a dit Monsieur Mulliez c'est effectivement l'écriture finalement de quelque chose qui serait d'une grille d'évaluation mais dans l'urgence, qui est là on l'a bien vu au travers les intervenants, on est bien dans des situations d'urgence et on est bien dans des situations de maltraitance, enfin de dépistage potentiel de maltraitance, je crois que c'est deux choses différentes parce que hier on nous l'a rappelé encore, on a quand même plus de 80% des informations préoccupantes qui relèvent de la négligence parentale et on a 20 % peut-être un peu moins qui relève de la maltraitance, et là on ne peut pas mettre sur le même pied d'égalité la façon de fonctionner. Et si à nouveau on se met sur la même façon de fonctionner pour l'urgence en vue de dépister ou pas une maltraitance et sur le flot commun de l'information préoccupante, je me questionne sur le fait que l'on ne passe pas à côté justement de bon nombre de situations de maltraitance. C'est pour ça que je milite en tout cas avec ma petite fonction pour que l'on puisse travailler vraiment sur quelque chose qui est indépendamment de l'évaluation d'informations préoccupantes classique, qui peut durer trois mois, avec l'ensemble des partenaires, qui va questionner un certain nombre de choses et puis un questionnement j'allais dire à la quinzaine voire quelquefois 48 heures où là on a un vrai échange d'informations, ce que disait Monsieur Mulliez entre la police, la gendarmerie, les services sociaux, les services dans les gendarmeries, éventuellement une structure ad-hoc qui soient effectivement au-delà de l'évaluation de l'information préoccupante classique.

### **Une responsable d'équipe sociale enfance en Eure-et-Loir**

Je rejoins la précédente intervenante, nous avons adopté le CREAI Rhône-Alpes sur le référentiel de l'évaluation depuis octobre de l'année dernière et donc nous n'avons pas d'équipes dédiées pour l'évaluation et donc nous sommes confrontés avec des professionnels qui ont des évaluations soit en urgence soit sur trois mois et je suis tout à fait d'accord et par rapport à la collègue qui vient de parler sur le fait qu'on n'a pas du tout anticipé aussi ce que ça impliquait pour les professionnels, sur la violence que peuvent représenter ces situations-là où au quotidien en fait les professionnels dans

leur suivi ont un travail qui est tout autre et malgré une formation qui a duré trois jours aujourd'hui, on a parce que je peux parler aussi je pense au nom de mes collègues on a un envahissement par ces situations d'évaluation pour des professionnels qui ne savent plus quel est leur ordre de priorité, que ce soit l'évaluation, que ce soit leur suivi au quotidien et j'aimerais simplement savoir comment vos différents départements travaillent la violence psychologique que les situations en protection de l'enfance mais particulièrement l'évaluation peut susciter parce que moi au quotidien j'ai des éducateurs, des éducatrices que ce soient assistante sociale ou éducateur spécialisé qui sont dans mon bureau et qui me disent "j'ai beaucoup de mal à prendre de la distance, à objectiver les choses", et c'est vrai que le fait d'avoir une équipe dédiée est vraiment très intéressante parce qu'en termes d'analyse des pratiques en termes de prise de recul, moi qui viens d'une administration pénitentiaire où tout était très protocolisé où on avait un débriefing à chaud, un débriefing à froid, j'ai l'impression d'avoir un vide et de ne pas pouvoir apporter de réponse en tant que responsable et d'être face à un désarroi pour lequel moi je suis réellement démunie donc voilà si vous avez des réponses.

### **Yannick Divet**

Je vais vous apporter une réponse alors bon bien évidemment c'est quelque chose qui est assez circonscrit sur le département d'Ille-et-Vilaine, je vais vous parler d'un département que je connais bien, depuis maintenant 4-5 ans, il y a eu dans ce département quatre initiatives qui ont été retenues par le pouvoir politique, considérant le nombre de placements et l'augmentation incessante donc vous connaissez bien, on appelait ça des alternatives aux placements et donc des équipes se sont mis à réfléchir en lien avec l'institut de formation des travailleurs sociaux Askoria et dans le cadre d'une recherche action, je vais vous en parler que d'une seule, celle dont je vais vous parler s'appelle "soutien intensif à l'enfant et à son entourage". Alors ça a été expérimenté en janvier 2014, ça avait été travaillé auparavant dès 2011 donc le jour où ça a été expérimenté, il y avait eu un travail en amont notamment avec l'institut de formation. Sur un territoire d'action sociale qui est le sud de Rennes CDAS de Champs Manceaux donc des professionnels se sont réunis pour se poser les questions que vous vous posez tous à savoir ce qui concerne l'évaluation, la manière d'évaluer, le temps qu'il fallait prendre etc. et ils ont considéré que s'il fallait faire quelque chose de nouveau c'était bien de pouvoir être le plus présent possible auprès de la famille au moment où la situation de crise était repérée. Donc le processus est le suivant une équipe dédiée, il y a huit à neuf personnes donc il y a eu des moyens financiers qui ont été dégagés pour cela bien sûr, assistante sociale, éducatrice spécialisée, psychologues, puéricultrices, infirmières et TISF. Une TISF qui a été recruté par le département donc cette équipe travaille en permanence ensemble et s'est mise à travailler aussi avec le terrain, avec le réseau de proximité et avec l'ensemble des acteurs que vous connaissez bien Education nationale, CMP, MDPH, hôpital pour dire voilà nous on va travailler de cette façon-là. Lorsqu'il y a un signe, une situation de crise, l'après-midi, le soir dans les 24 heures il y a quelque chose qui est fait, ça c'est la règle, immédiatement une personne qui va être affectée à la situation sait qu'elle va avoir à passer le temps qu'il faut. Je disais hier soir à mes collègues ça peut être par exemple à 16 heures cet après-midi elle sait l'assistante sociale que ça va peut-être être 16h-22h ou 23h elle sait que le lendemain, elle ou une autre collègue qui était avec elle sera aussi là, sur le terrain avec la famille, pour travailler avec la famille et donc ce qui est l'objectif de cette initiative c'est d'assurer la stabilité affective de l'enfant dans son environnement naturel, resituer les familles comme de véritables actrices de l'évolution de leur situation c'est-à-dire que dans le processus il y a une règle qui a été établie, c'est que la famille évalue elle-même ses propres évolutions. Alors je ne vous le fais pas dire, c'est qu'il a été nécessaire effectivement d'offrir à ces professionnels de cette équipe dédiée une formation et pour moi c'est ça qui est excessivement important, la formation est essentielle. J'ai mis en œuvre une nouvelle façon de travailler dans le cadre contractuel avec les familles qu'on appelle AEDFG dans le département, avant même de mettre en œuvre cette initiative

éducative d'accompagnement éducatif à domicile, l'ensemble des professionnels ont été formés pendant plusieurs jours pour revisiter leur savoir-faire et de voir s'il n'y avait pas d'autres postures à adopter à l'égard de la famille. On sait aujourd'hui, je ne vous apprends rien que c'est absolument essentiel donc l'information c'est le point numéro un. Deuxième point c'est qu'il faut être disponible donc pour ça effectivement il faut avoir des moyens mais il faut être disponible. Troisième facteur important c'est qu'on ne peut pas travailler dans un monde circonscrit à l'équipe d'action sociale du département, on doit travailler avec l'ensemble des acteurs, ça veut dire que ce que l'on fait les autres doivent le savoir, on l'a dit et je le redis. Et bien évidemment depuis que cette initiative a été mise en place dans le département le nombre de placements a chuté de façon très importante, ça c'est clair il y en a eu énormément. Alors ce que je vais quand même vous préciser c'est que lorsque l'équipe entre en contact avec une famille il n'y a pas de contrat d'action éducative type AED qui est signé, c'est un protocole qui est établi avec la famille qui repose beaucoup sur la confiance. Alors au début évidemment les choses ne sont pas forcément faciles, les familles essayent de montrer la plus belle face qu'elles peuvent avoir pour éviter... Mais très rapidement elles comprennent que ça ne sert à rien que effectivement si elles doivent se lâcher elles se lâcheront, si elles doivent exprimer ce qu'elles ont à exprimer elles pourront l'exprimer. Et on l'a dit là depuis hier après-midi c'est un facteur qui est très important, que la famille puisse exprimer ce qu'elle a à dire sans crainte. J'ai une longue expérience professionnelle, je sais que dès qu'on entendait le sigle DDASS tout de suite ça faisait peur, il y a encore des familles qui pensent que les DDASS existent toujours d'ailleurs. Mais c'est vrai qu'il ne faut pas qu'on soit dupe, on n'a pas une pancarte dans le dos mais quand même quelque part on est bien repéré, les gens savent à qui ils ont affaire, on n'est pas n'importe qui. Autre chose qui est important, c'est ce qui a aussi été dit c'est que les professionnels n'envoient pas de carton d'invitation de rendez-vous à la famille, ils se rendent sur place, ils sont sur place, ils évoluent dans le milieu de la famille, ils voient exactement aussi, on parlait de la temporalité, comment la famille fonctionne par rapport à ça, quelles sont les règles du jeu au sein du cercle familial etc. tout ça est travailler et donc le protocole dure en moyenne cinq mois. S'il s'avère qu'ensuite il soit nécessaire comme ils disent de consolider, ils ont mis en œuvre quelque chose qu'ils appellent l'aide éducative de consolidation AEC donc cette aide éducative permet effectivement à la famille de pouvoir garder un lien très étroit avec les membres de l'équipe avec lesquelles elles ont été travaillé pendant encore un certain nombre de mois, là non pas dans un cadre d'un contrat mais dans le cadre là-aussi d'un protocole renouvelé avec cette famille dans des dimensions différentes, avec des objectifs importants. Donc on est hors mesure, ce qu'il faut dire aussi c'est que dans quelques cas mais je dis bien dans quelques cas simplement on arrive au placement, même le placement judiciaire. Mais dans toutes les situations où il y a eu placement judiciaire je ne vais peut-être pas dire que, c'est un peu exagéré de dire que ça a été bien vécu par la famille mais dans toutes ces situations-là la famille avait compris et avait bien intériorisé les raisons, il n'y avait pas d'opposition donc aussi pour les magistrats pour enfants effectivement ça peut aussi être facilitateur. Donc ce qui est important c'est qu'on se rend compte que quand on entre dans une dimension de travail différente, quand effectivement comme on le dit et le redit, on a un regard différent sur la famille qu'on entend et qu'ensuite on intègre et on met en œuvre ce qui a été développé avec la famille, on se rend compte que beaucoup de choses viennent à changer, et les enfants bien évidemment en sont bénéficiaires mais pas que. Ce qui a été rapporté très fréquemment notamment dans un bilan qui a été fait il n'y a pas longtemps de cette initiative, c'est que les travailleurs sociaux ont tous trouvé du sens dans leurs interventions, tous et ils ont tous dit que cette façon de travailler enrichit nos pratiques professionnelles et qui plus est, lorsqu'on est en lien avec d'autres acteurs du territoire, eux-mêmes en sont bénéficiaires, c'est-à-dire que ça booste en quelque sorte la relation de confiance avec les autres partenaires et ça c'était très important parce que il y a un langage commun

qui se met en œuvre et il y a un désir profond par exemple dans la quasi-totalité des situations, les familles ne connaissent pas les points d'appui possibles, le réseau local, les associations ce qu'elles proposaient. Et donc le travail pendant les quelques mois, des cinq six mois, consiste non pas à tenir uniquement du discours mais c'est de faire beaucoup de choses avec ces personnes et la meilleure des choses qui puisse être faite c'est effectivement de les inviter, de les accompagner vers ce que vous connaissez bien, qu'on appelle les actions collectives, parce que les actions collectives ont un triple avantage. Le premier c'est que ces personnes rencontrent des personnes qui vivent le même type de situation. Combien de familles m'ont dit dans ma carrière "on ne veut pas être aidé par la tante, la grand-mère ou un membre de la famille, ça on ne veut pas c'est déjà assez dur ce qu'on vit on n'a pas envie que ça se développe dans tout le réseau familial nous par contre ce qu'on préférerait c'est de pouvoir échanger avec des personnes qui vivent la même chose que nous". Donc dans une action collective c'est la première chose qui est importante. La deuxième chose qui est importante dans les actions collectives c'est qu'en dehors du fait évidemment que ça permet aussi de prendre un bon bol d'air et puis de voir les choses différemment mais ça permet d'intégrer les équipements, les réseaux associatifs, c'est-à-dire ce n'est pas aller voir quelles associations etc. non je suis dedans si c'est un centre social, si c'est une maison de quartier ou peu importe, j'y suis, j'ai franchi la porte, ou une bibliothèque, je sais ce qu'il y a derrière la porte donc les familles bénéficient de ça et dans la quasi-totalité des familles lorsque le protocole est terminé, font les choses par elles-mêmes, on n'a plus besoin de leur demander quoi que ce soit, elles utilisent le réseau local c'est-à-dire qu'en fin de compte ce processus d'évaluation et de prise en compte des moments de grande tension qu'a vécue la famille les insère en même temps dans la société et dans le quartier, et pour moi ça c'est absolument fondamental, on n'a plus besoin du travailleur social, on sait faire et quant un travailleur social, une équipe arrive à entendre dire d'une famille "eh bien écoutez merci maintenant je sais faire" vous savez là à ce moment-là on peut dire que le travail qui a été mené pendant cinq-six mois a été payant, il a produit les effets escomptés donc moi je crois beaucoup à cette dimension-là mais c'est vrai et là je me retourne vers Madame Doineau, c'est vrai que sur le département d'Ille-et-Vilaine, il n'y a qu'un seul territoire qui a développé ce type d'action, il n'a pas pu être développé dans d'autres territoires faute de moyens financiers alors que et c'est là aujourd'hui un petit peu la quadrature du cercle c'est qu'on se dit mais qu'est-ce qu'il faut faire pour que effectivement ce qui bénéficie à l'un puisse bénéficier au plus grand nombre. Alors juste terminer là-dessus, de dire que l'on sait que l'on aura beaucoup de mal à obtenir des moyens qui puissent faire que dans tout le territoire on puisse réaliser les choses de la même façon. Et donc ce que je vous demande pour l'avenir de réfléchir c'est comment peut-on se décaler par rapport à ce processus-là ? Il y a des départements par exemple qui développent le mécénat de façon très importante, de façon à ce que les acteurs économiques puissent s'inscrire dans les processus. Y-a-t'il d'autres pratiques professionnelles qu'on n'a pas encore inventées, qui sont entièrement à inventer qui permettraient en quelque sorte en ayant les fondamentaux que je vous ai indiqué qui permettraient à ses fondamentaux de vivre d'une autre manière et qui apporteraient les mêmes résultats pour les familles. Je pense qu'à l'avenir on aura à travailler de cette façon-là, c'est-à-dire à se décaler. Moi j'ai terminé ma carrière mais de plus en plus je suis porteur de ce message à savoir qu'on a besoin de se décaler, de voir les choses différemment et d'utiliser d'autres ressorts qu'on n'a jamais utilisés. On est beaucoup dans le traditionnel, le partenariat classique c'est très important mais je pense qu'il y a d'autres partenariats à inventer pour l'avenir, bien évidemment dans le respect des droits de chacun. Voilà ce que je voulais vous dire.

## **Elisabeth Doineau**

Je me permets de vous répondre parce qu'en réalité pourquoi je suis venue ce matin ici et c'est justement pour trouver l'inspiration et là j'ai en tout cas recueilli un certain nombre d'éléments qui me pousse en tant qu'élue vers à mon tour cette expérience ou expérimentation parce qu'on peut dire que vous avez fait un travail finalement de recherche dans votre département et c'est ça qui manque peut-être dans ce champ de la protection de l'enfance c'est la recherche et donc du coup je me dis maintenant il faut passer à une expérience un peu plus diffuse mais donc c'est ça que je suis venue chercher ce matin en réalité et du coup alors vous allez être très sollicité, Monsieur Divet parce que vous allez intervenir dans tous les autres départements parce que ce qui est important, c'est justement d'évaluer, et vous venez de nous dire que vous aviez le recul suffisant aujourd'hui pour évaluer ce que vous avez mis en place dans le département d'Ille-et-Vilaine et ça permet d'évoluer sur l'ensemble de ce champ et de donner encore plus de sens, je retiens ce terme aussi, au travail de nos professionnels sur le terrain. Donc moi je tiens beaucoup à ces termes de formation, de recherche, d'évolution et d'évaluation, je pense que l'un ne va pas sans l'autre, et donc ce qu'on est venu chercher mais qu'on a trouvé je pense ce matin en tout cas c'est une expérience menée déjà depuis quelques années permet aussi d'établir le fait qu'on peut changer notre regard et on peut changer notre façon de faire, alors évidemment il y a les moyens mais moi je dis que les moyens viennent aussi avec notre capacité à persuader l'ensemble des acteurs d'un territoire, ça peut être effectivement le mécénat, ça peut être l'associatif, ça peut être surtout la collectivité. Donc c'est vrai que mon rôle aujourd'hui c'est d'aller porter cette parole au sein de cette collectivité que j'ai l'honneur de mener au niveau en tout cas de ce champ de la protection de l'enfance et de dire voilà il y a une autre façon de faire. Ça a été expérimenté à tel endroit le département de la Mayenne n'est pas si loin de l'Ille-et-Vilaine, vous aurez donc peut-être cette opportunité de vous exprimer, Monsieur Divet, mais vraiment je tiens à dire que dans les prochains mois il faut absolument qu'effectivement on puisse non seulement entendre votre expérience mais la mettre en pratique sur d'autres territoires.

## **Yannick Divet**

J'ai oublié une petite chose c'est que vous ai parlé d'une TISF recruté par le département, ça ce n'est pas banal, ce qu'il faut vous sachiez que cette TISF-là est disponible 24 heures sur 24, elle ne peut pas être prise tout le temps mais par exemple un cas de figure très classique, un couple le père quitte le foyer ne reste plus que la mère avec un enfant, la mère travaille mais elle travaille très tôt le matin, elle fait des ménages dans une entreprise très tôt le matin eh bien c'est la TISF dans cette situation de crise qui va intervenir à quatre heures du matin et qui va aller au domicile de la famille pour garder l'enfant de façon ensuite l'accompagner vers l'établissement scolaire s'il est scolarisé etc. La mise en œuvre d'une TISF dans les équipes départementales c'est quelque chose qui parle peu parce qu'on les voit plutôt donc employé par l'ADMR dans des schémas classiques mais là lorsqu'on a une personne qui a cette compétence, qui est qu'on peut rendre disponible pour ces situations-là, vous n'imaginez pas le travail qui est accompli. Et les souffrances, puisque c'est le sujet majeur aussi de cette matinée et les souffrances en moins que l'on procure et je trouve que le thème d'aujourd'hui sur plus efficace et moins de souffrance, le moins de souffrance est fondamental. Ce qu'il faut faire dans les années à venir c'est développer des process qui procurent moins de souffrance pour les professionnels, moins de souffrance pour les familles et comme le disait Madame Doineau et d'autres de mes intervenants, il y a beaucoup de choses qui sont faites en France. Le problème c'est que souvent elles sont totalement ignorées. Je ne sais pas, si je vous demandais de lever la main dans la salle, vous venez de tous les départements de France combien savent que depuis quatre ans il y a une équipe hyper efficace qui répond complètement à 100% à nos préoccupations qui existe en Ille-et-Vilaine ? L'intervention que je viens de vous développer ? Combien le savent dans la salle ? Je

pense qu'il y en a très peu qui pourrait lever la main alors qu'en fin de compte tout est déjà travaillé, vous parlez de la recherche action, vous parlez tous de cette dimension-là, tout est travaillé et notre problème est peut-être là-aussi, c'est-à-dire que comment faire passer l'information pour qu'effectivement on puisse utiliser ces leviers-là pour promouvoir, pour montrer même aux politiques, vous voyez ça fonctionne, vous voyez ce département a développé telle initiative et ça ne coûte pas si cher que ça. Donc je pense qu'il est important que demain on est aussi peut-être un schéma qui nous permette avec l'ère d'internet, d'être beaucoup plus réactifs par rapport aux initiatives qui sont prises. Et là par exemple une TISF dans une équipe à mon avis c'est quelque chose qui peut présenter beaucoup d'intérêt pour l'avenir. Oui Damien ? 60'28

### **Damien Mulliez**

Deux remarques. Une première sur ce que vous venez de dire auquel je souscris complètement, ceci étant rappelons-nous que les services d'AEMO, avec des lits d'accueil de crise, les placements séquentiels, etc., ça existait depuis les années 80, ça a été inscrit dans la loi en 2017 et bien que ce soit inscrit dans la loi et donc tout le monde sait que ça peut exister, combien en existe-t-il ? Donc il y a quand même un problème de sclérose, qui à mon avis ne tient pas qu'aux politiques, si j'étais provoc, je dirais est-ce que nous sommes capables nous, de bouger ? Et je pense qu'il y a quand même là un petit peu de sclérose de notre part.

La deuxième chose que je voulais dire c'était par rapport à ce qui a été dit sur la charge émotionnelle. Quand on travaille dans l'urgence, c'est une question clé parce que la charge émotionnelle est aussi un outil de la famille pour nous faire bouger et parfois les professionnels, vous savez comment vous adressez à un juge ou un parquetier pour le faire bouger, certains choisissent leur parquetier ou leur juge pour le faire bouger, les policiers savent très bien faire ça, ils savent à quel moment sortir une affaire parce qu'ils savent que tel procureur va aller plus vite que l'autre etc. ça veut dire que faire travailler, mettre les personnes en situation de tension émotionnelle, c'est quelque chose qui fait partie des stratégies institutionnelles et des stratégies des familles donc ça demande vraiment, quand on travaille dans l'urgence, que l'on fasse extrêmement attention et qu'on ait conscience de ça. Donc ça doit être abordé comme un objet professionnel et non pas comme une faiblesse personnelle. C'est encore trop souvent parfois vu comme une faiblesse personnelle, la décharge émotionnelle "bah oui il craque un peu, qu'est-ce que tu veux c'est lui", non ce n'est pas lui, c'est un objet professionnel, c'est quelque chose qui s'impose à nous. Je pense que là la question de la formation est essentielle, il y a des outils qui nous permettent de travailler dans l'urgence et de recueillir de l'information, des outils techniques, les référentiels, je suis complètement d'accord avec mais les référentiels sont des repères, ce ne sont pas des outils techniques, c'est-à-dire votre outil technique vous permet d'aller vérifier si les critères sont réunis ou pas. Si vous n'avez pas les outils techniques pour poser les bonnes questions au bon moment, pour vérifier si une situation de crise est une situation de changement positif ou une situation de sclérose dangereuse, parce que la crise ça peut être les deux. En approche systémique, la crise c'est le changement, ce n'est pas le danger donc c'est quelque chose qui est en train de bouger, si vous n'avez pas les outils pour le faire on risque de se retourner vers les référentiels comme étant l'outil alors que ça ne l'est pas donc je pense que là il y a vraiment au niveau des formations, dans les techniques d'entretien, et je pense que là on n'est pas assez bon dans la manière de poser des questions, dans la manière d'aller chercher de l'information, vraiment des formations à donner pour que les personnes qui travaillent dans l'urgence puisse rapidement recueillir de l'information essentielle dans un temps très court.

Et puis le dernier élément quand on est face à une situation de charge émotionnelle, c'est croiser les regards et travailler dans l'urgence et faire une évaluation dans l'urgence ne peut pas être l'affaire d'une seule personne, c'est forcément un travail collectif avec des regards croisés pour justement



éviter cette charge émotionnelle sur une seule personne. Je pense que si on demande à une seule personne de faire une évaluation dans une situation de soupçons de maltraitance, on envoie la personne au charbon et on la met elle-même en danger donc je pense que c'est vraiment des pistes de réflexion pour nous pour l'avenir.

### **Yannick Divet**

Merci Damien. Philippe veut intervenir par rapport à la question de la formation et ensuite Hervé.

### **Philippe Vega**

Voilà juste minutes pour répondre aussi à la question de la souffrance, de l'isolement du professionnel qui fait l'évaluation alors Monsieur Mulliez a quasiment résumé tout ce qu'on essaie de mettre en place. Sur la question des formations on a travaillé, on a fait une formation sur la question de l'intervention à domicile sur les phénomènes d'intrusion que cela peut susciter chez le parent, sur la question de fait qu'on brise l'intimité familiale et avec toute la question de la méta communication. Comment s'adresser aux parents ? Comment le langage corporel ? Alors il y avait aussi une autre formation sur le recueil de la parole c'est-à-dire que comment on peut aussi à notre corps défendant amener les parents là où on veut qu'ils aillent. Donc il y a eu deux formations : l'une par Mélanie Payoux qui est une spécialiste sur la mémoire mais qui est spécialiste également sur le recueil de la parole et sur la question de la suggestibilité, qui me semble une question essentielle lorsqu'on fait du recueil de la parole dans l'urgence. Et puis alors l'observation croisée, je ne peux pas imaginer qu'on puisse faire une évaluation d'urgence sans qu'au moins un ou deux ou trois professionnels interviennent. La question également du cadre et de la psycho sur une intervention d'urgence, on doit être là en soutien psychologique ou technique, quasiment à chaque fois lorsque la première rencontre avec le parent j'ai un débrief dans les dix minutes qui suivent la fin d'entretien, au téléphone, ça me semble essentiel puisque à ce moment-là ils sont seuls devant le parent, une heure avant il ne savait pas qu'ils allaient le rencontrer et qu'il y a besoin à un moment donné de pfff, et quand ce n'est pas un collègue qui est là, c'est le cadre. Bon c'est des petites pistes mais qui me semble voilà un peu et essentielle dans l'évaluation d'urgence.

### **Hervé Laud**

Oui c'était juste rajouter un mot parce qu'on a beaucoup parlé de souffrance etc. mais on disait aussi hier au dîner, qu'on avait préparé ensemble, travailler en urgence à moins qu'on soit tous un peu maso, c'est aussi extrêmement jubilatoire, on est dans la tension, réussir ensemble à débloquer quelque chose de compliqué et pour la famille et pour les autres c'est extrêmement jubilatoire, et c'est aussi on peut s'effondrer mais on peut aussi consolider une équipe. Là travailler sur la question de la formation c'est pareil il y a peut-être un horizon, il y a des formations qui ont été proposées nous pour les SAFI mais aussi pour les programmes de renforcement de la famille qui ont été faits de façon très originale avec des philosophes, des déambulations. Une formation avec un après-midi passée dans une famille pour aider les professionnels qui se formaient, la famille étant un allié, un expert de son propre vécu et tous ces moments-là où on tente aussi d'être dans le jubilatoire peuvent aussi compenser la difficulté et aussi renforcée ce type de liens qui font qu'à un moment je peux appeler Madame Dhervilly parce que je sais qu'il y a une confiance commune qui s'est construite des fois dans la formation. Donc les formations pluri institutionnelles sont des fois des objets enfin en tout cas tentons que ce soit jubilatoire parce que l'on coopère.

### **Yannick Divet**

Bien écouter on va bientôt terminer juste deux mots de conclusion Laetitia Dhervilly et puis peut-être Elisabeth Doineau.

**Laetitia Dhervilly**

Vraiment très rapidement, deux mots : responsabilité collective dans la souffrance, on avait prévu hier soir une deuxième partie quasiment à nos plans communs d'intervention, sur le grand II : la souffrance des équipes. Ce que vous venez de dire, il y a des méthodes de travail, des grilles de lecture qui s'appliquent dans chaque organisation. Je dis une chose, je vous fais simplement partager plus qu'une conclusion parce que ça ouvre finalement des réflexions, à chaque fois que j'accueille un nouveau collègue dans mon équipe, de l'urgence, de la souffrance, de la prise en charge de la souffrance, je lui dis toutes les décisions que tu vas prendre derrière le casque et derrière le téléphone engage tous les autres. Il n'est jamais seul et on est tous responsables des erreurs des uns et des autres, on essaye de ne pas commettre. Et ensuite on déploie avec tous les partenaires et cette pratique-là marche. Elle marche, évidemment elle ne répond pas à tout ce qui doit être déployé sur le plan de l'organisation et de la formation mais c'est un outil dans les contraintes et avec les moyens actuels que nous avons qui reste limités c'est sûr. Je suis la seule dans mon équipe à faire un débriefe hebdomadaire et de la même façon, vous voyez, on peut être chef du parquet mineurs à Paris, on n'a pas plus de moyens, c'est moi qui fais le débriefe psychologique et je ne suis pas psychologue donc c'est difficile, je partage avec vous, mais vous voyez le fait de le dire, ça fait du bien.

**Yannick Divet**

Merci. Deux mots Madame Doineau ?

**Elisabeth Doineau**

Un grand merci à l'ensemble des intervenants, merci à Yannick Divet pour l'expression aussi de son expérience, de son expertise je devrais dire puisque c'était le grand expert aussi de cette table. Vous dire que on apprend beaucoup des uns des autres, c'est pour ça que notre travail ensemble doit être au quotidien une réalité, une vraie réalité. J'étais venue ce matin parce que j'avais d'abord beaucoup d'amitié et de fidélité à l'ODAS mais je peux vous dire aussi que j'attendais beaucoup sur comment on construit le quotidien auprès de nos équipes parce que j'ai l'habitude d'être beaucoup en relation avec les agents du département sur ce champ de la protection de l'enfance, parce que ça me tient à cœur, je pense qu'on a tous notre place pour faire grandir l'enfant mais aussi accompagner les parents, et là on a trouvé quelques pistes en tout cas à explorer. Je vous remercie infiniment, ceux qui se sont exprimés et ceux qui ont porté une attention toute particulière à ce débat. J'espère que vous repartez aussi avec de l'espoir et aussi avec l'idée peut-être de changer aussi un petit peu vos pratiques mais je suis sûre que déjà vous avez expérimenté des choses dans vos départements, comme le disait Monsieur Divet, souvent on manque finalement de mieux connaître ces dispositifs que vous mettez en place mais là les assises c'est justement fait pour ça. Donc merci à ces assises et merci à l'ODAS en particulier.